GUIDE

du porteur de projet touristique



VENDÉE
Marais
Poitevin

PRÉAMBULE

Un guide du porteur de projet pour faciliter vos démarches.

Vous avez un projet de création, de reprise ou de développement d'activité dans le domaine de l'économie touristique ?

Hébergements touristiques, restauration et débits de boissons, commerces et services, activités de loisirs, de pleine nature, culturelles ou de découverte… l'économie touristique rassemble de nombreuses activités qui participent à l'accueil des visiteurs, mais aussi à la qualité de vie et à l'attractivité de Vendée Marais Poitevin.

Elle constitue ainsi un véritable levier de développement local, en soutenant l'emploi et l'activité économique, en valorisant les savoir-faire locaux et en favorisant la fréquentation du territoire tout au long de l'année.

Vous souhaitez concrétiser votre projet, développer ou diversifier votre offre ? Vous vous demandez par où commencer et quels interlocuteurs contacter ?

Afin de mieux accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches, l'Office de Tourisme Vendée Marais Poitevin a réalisé ce guide. Pôle dédié spécifiquement à l'activité touristique au sein de l'Agence d'Attractivité Vendée Grand Sud, il assure la mise en œuvre des actions de développement, de promotion et d'accompagnement des professionnels du tourisme sur le territoire.

Le guide propose un premier niveau d'information, des repères utiles et les contacts d'une trentaine d'institutions, collectivités et organismes susceptibles de vous accompagner dans la conception, la réalisation et le financement de votre projet en Vendée Marais Poitevin.

Il recense également une dizaine de dispositifs de classement, labels, marques et démarches marketing, présentés comme des opportunités pour valoriser votre offre, affirmer son positionnement et améliorer sa visibilité. En y adhérant, vous participez aussi à la construction d'une offre touristique de qualité, identifiable et attractive, au bénéfice de votre activité et de l'attractivité du territoire.

Pour vous accompagner dans ces choix, l'Office de Tourisme Vendée Marais Poitevin peut vous guider dans l'utilisation de ce document, vous orienter vers les interlocuteurs et dispositifs adaptés, et vous accompagner dans certaines étapes de votre projet.

Les informations présentées dans ce document sont fournies à titre indicatif. Elles ne sont ni exhaustives ni contractuelles et sont susceptibles d'évoluer.

Ce guide sera actualisé au regard des informations communiquées par les structures qui y sont référencées. L'Office de Tourisme Vendée Marais Poitevin les remercie pour leur soutien et leur implication dans la réalisation de ce document.

Au plaisir d'échanger avec vous.

L'AGENCE D'ATTRACTIVITÉ VENDÉE GRAND SUD

L'Agence d'Attractivité Vendée Grand Sud à vos côtés tout au long de votre projet

L'Agence d'Attractivité Vendée Grand Sud, portée par les Communautés de Communes du Pays de Fontenay-Vendée, du Pays de la Châtaigneraie et Vendée Sèvre Autise, est au service du développement et de l'attractivité économique et touristique du territoire.

Nos 2 pôles :

Office de Tourisme

Économie Marketing territorial

Vendée Grand Sud
ATTRACTIVITÉ & ÉCONOMIE



Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée

Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise

Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie

L'Office de Tourisme Vendée Marais Poitevin

VENDÉE Marais Poitevin

LES MISSIONS

Accueil et renseignement des visiteurs

allant de la simple information à la vente de billets pour vivre des expériences inédites, jusqu'aux conseils personnalisés pour créer des itinéraires de voyage inoubliables.

Promotion et commercialisation de la destination

à travers une stratégie marketing innovante et pertinente.

Développement touristique

du territoire de manière responsable et respectueuse de l'environnement, en étroite collaboration avec les acteurs locaux.

LE PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ AU SERVICE DES PROFESSIONNELS DU TOURISME

Accompagnement et conseil auprès des entreprises touristiques et des collectivités

Mise en œuvre d'un programme d'accompagnement des professionnels

ateliers thématiques, conférences, formations, ...

Contact

Office de Tourisme Vendée Marais Poitevin

Isabelle JÉNOT
Chargée de développement touristique et accompagnement des porteurs de projets
Maison de l'Entreprise et du Territoire (MET)
16 rue de l'Innovation - 85200 Fontenay-le-Comte
Tél. : 06 17 97 81 05
Email : i.jenot@vendeegrandsud.fr
www.pro.vendee-maraispoitevin.com

Office de Tourisme Vendée Marais Poitevin
Place de Verdun - 85200 Fontenay-le-Comte
Tél. : 02 51 69 44 99
www.vendee-maraispoitevin.com

VENDÉE Marais Poitevin



Les services économies

Vendée Grand Sud
ATTRACTIVITÉ & ÉCONOMIE

LES MISSIONS AU SERVICE DES ENTREPRISES

Un accueil de proximité
avec un accompagnement privilégié

Soutiens financiers
Une information sur l'ensemble des soutiens financiers

Une mise en relation
avec l'ensemble des partenaires publics ou privés.

Une offre foncière et immobilière
adaptée et diversifiée

L'Agence d'Attractivité facilite les projets des entreprises et des collectivités





Contact

Communauté de Communes
Pays de Fontenay-Vendée
et Vendée Sèvre Autise
Elodie BATY, Chargée de développement économique
Manuel SORIN, Développeur économique
Maison de l'Entreprise et du Territoire
16 rue de l'Innovation - 85200 Fontenay-le-Comte
Tél. : 02 28 13 07 25
Email : contact@vendeegrandsud.fr
www.vendeegrandsud.fr

Contact

Communauté de Communes
du Pays de la Châtaigneraie
Héloïse MAINARD-GUICHET
Développeur économique
Les Sources de la Vendée La Tardière
85120 Terval
Tél. : 02 51 69 61 43 / 07 76 58 10 11
Email : economie@ccplc.fr
www.pays-chataigneraie.fr

Sommaire

Préambule 2

L'Agence d'Attractivité Vendée Grand Sud 3
L'Office de Tourisme Vendée Marais Poitevin **4**
Les Services économies **5**

Les aides financières 8
Les aides financières Nationales **9**
Les aides financières Régionales **10**
Les aides financières Locales **14**

Les institutions & organismes divers 15
Vendée Expansion **16**
Chambre de Commerce et d'Industrie **18**
Chambre d'Agriculture de Région Pays de la Loire **19**
Chambre de Métiers et de l'Artisanat **19**
Fédération Vendéenne de l'Hôtellerie de Plein Air **20**
Fédération de l'hôtellerie restauration Vendéenne – UMIH 85 **20**
Initiative Vendée Terres et Littoral **21**
France Active Pays de la Loire **22**
Adie **22**
BGE Pays de la Loire **23**
CAUE de la Vendée **23**
Fondation du patrimoine **24**
Parc naturel régional du Marais poitevin **25**

Classement, labels et marques des hébergements touristiques 27
Le classement des meublés de tourisme **28**
Les organismes de classement des meublés de tourisme en Vendée **29**
Le classement des campings, hôtels, villages de vacances et résidences de tourisme **29**
Labels et marques des hébergements touristiques **30**

Sommaire

Labels, marques, et démarches marketing des offres touristiques **33**

Destination d'excellence **35**

Tourisme & Handicap **34**

Accueil Vélo © **35**

Bienvenue à la ferme © **35**

Cheval Étape © **36**

Valeurs Parc naturel régional © **36**

Clef Verte © **38**

L'Ecolabel Européen **38**

Bistrot de Pays © **37**

La taxe de séjour **38**

Réglementations et informations diverses **39**

Obligations d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) **40**

Règles de sécurité d'un établissement recevant du public (ERP) **40**

Règles d'urbanisme liées au tourisme **41**

Le règlement général de protection des données (RGPD) **41**

Quelques données touristiques en Vendée Marais Poitevin **42**



LES AIDES FINANCIÈRES

Nationales

Régionales

Locales



LES AIDES FINANCIÈRES

Nationales

PRÊTS TOURISME BPIFRANCE

Bpifrance est une banque publique d'investissement, un organisme de financement et de développement des entreprises. Bpifrance a mis en place le **«Prêt Tourisme»** avec le soutien de la Banque des Territoires.

C'est un prêt sans garantie destiné aux TPE/PME/ETI du tourisme exerçant leur activité depuis plus de 3 ans et contribuant à l'attractivité touristique de tous les territoires. Le Prêt Tourisme intervient **en co-financement d'un crédit bancaire ou participatif** ou d'une levée de fonds d'un montant au moins équivalent.

Qui est concerné ?

→ L'hébergement,
→ La restauration,
→ La remise en forme,
→ Le voyage,
→ Les transports touristiques,
→ L'organisation d'événements professionnels et sportifs,
→ La culture,
→ Les loisirs,
→ Le tourisme social.

Que finance ce prêt ?

→ Les investissements immatériels : dépenses de communication, de recrutement et de formation, coûts de mise aux normes et de rénovation, notamment dans une démarche écoresponsable, etc.

→ Augmentation du Besoin en Fonds de Roulement générée par le projet de développement,

→ Les investissements corporels à faible valeur de gage : équipements, matériels, mobiliers, etc.

→ Les opérations de transmission (y compris croissance externe) : acquisition de fonds de commerce ou achat de titres permettant de devenir majoritaire à l'issue de l'opération.

Modalités

→ Le montant du prêt est au plus égal au montant des fonds propres et quasi propres de l'emprunteur.

→ Partenariat financier (1 pour 1) sous forme de financement bancaire associé, de financement participatif ou d'apport en capital portant sur le même programme et réalisé depuis moins de 6 mois.

→ Échéances trimestrielles avec amortissement linéaire du capital.

Caractéristiques du prêt

Ce prêt est d'un montant compris entre 50 000 € et 5 M€, sur une durée modulable de 2 à 10 ans, avec un différé d'amortissement allant de 6 à 24 mois maximum, selon la durée de remboursement.

Coût

Taux fixe, frais de dossier, assurance Décès PTIA (Perte Totale et Irréversible d'Autonomie).

Plus d'infos
www.bpifrance.fr

Contact

BPI France Pays de la Loire
Délégation de
La Roche-sur-Yon
Nicolas BERTRAND
146 rue Jacques-Yves Cousteau
85000 Mouilleron-le-Captif
Tél. : 06 89 74 10 45
Email : nicolas.bertrand@bpifrance.fr

bpifrance SERVIR L'AVENIR



LES AIDES FINANCIÈRES

Régionales



La Région Pays de la Loire finance des projets touristiques au travers de subventions et de prêts.

DISPOSITIFS FINANCIERS

PAYS DE LA LOIRE CONSEIL : UNE AIDE RÉGIONALE EN SOUTIEN À DES CONSEILS EXTERNES

Pays de la Loire Conseil est **une aide financière régionale** permettant à un porteur de projet public ou privé de **financer une étude** avant de prendre une décision importante en termes de croissance et/ou de (re)positionnement autour de thèmes tels que :

→ L'analyse stratégique (marketing, etc..),

→ La faisabilité économique de projets touristiques (hôteliers, d'hôtellerie de plein air, œnotouristiques, agritouristiques, de gites et chambres d'hôtes, de sites de visites, de locations de vélo, de projets nautiques,....) ou d'entreprises de l'ESS,

→ La stratégie touristique territoriale (Schémas de développement touristique intercommunaux, schémas sectoriels touristiques (randonnée équestre, pédestre...), etc,

→ Les transitions numérique et écologique (audit énergétique, etc...),

→ La mise en place d'une démarche RSE,

→ Etc...

Pour qui ?

Les PME, associations, collectivités, institutions ou Groupements (GIE, GIP...) situés en Pays de la Loire, relevant des secteurs d'activité éligibles (artisanat, tourisme, viticulture, ...),

Créés depuis au moins deux ans (sauf pour les porteurs de projets touristiques, etc...).

Porteurs de projets touristiques publics ou privés (éventuellement autres que PME) : collectivités locales (et leurs groupements), entreprises (et leurs groupements : GIE, etc...), associations loi 1901, Sociétés d'Economie Mixte, Sociétés publiques locales, particuliers. Particuliers porteurs d'un projet touristique : uniquement pour les études de faisabilité économique.

L'intensité d'aide maximale n'excède pas 30 % du montant HT des coûts admissibles, ces derniers devant au minimum atteindre 5 000 € HT, l'aide elle-même est plafonnée à 15 000 €.

PAYS DE LA LOIRE AGIR TOURISME : ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DES INVESTISSEMENTS RESPONSABLES POUR LE TOURISME

Ce dispositif régional de soutien à l'investissement des entreprises touristiques s'adresse aux principales filières du tourisme qui ont des projets de création, d'extension, de modernisation ou de toute autre innovation, présentant un engagement dans une démarche concrète de transition écologique.

Il propose un soutien évolutif en mode « sur-mesure », selon les caractéristiques économiques, d'engagement responsable ou d'accessibilité aux porteurs de handicap de chaque projet.

Les filières concernées

Hôtellerie, hôtellerie de plein air, sites de visites et de loisirs, tourismes fluvial et nautique, gastronomie d'excellence, centres et villages vacances, autres projets d'investissements touristiques innovants et créateurs d'emplois, tourisme équestre, agritourisme, œnotourisme, services aux cyclotouristes, tourisme de nature et logement des saisonniers des entreprises touristiques (à titre expérimental).

Pour qui ?

Associations, entreprises, particuliers, collectivités-institutions-GIP.

Plus d'infos

www.paysdelaloire.fr/conseil

www.paysdelaloire.fr/les-aides/pays-de-la-loire-agir-tourisme

Contact

Région des Pays de la Loire
Direction Attractivité et International
Tél. : 02 28 20 59 51
Email : tourisme@paysdelaloire.fr

RÉGION PAYS DE LA LOIRE

PAYS DE LA LOIRE COMMERCE-ARTISANAT (PLCA)

A travers le dispositif PLCA, le Conseil Régional accompagne **financièrement (au travers d'une subvention)** les **artisans-commerçants en milieu rural,** situés dans des communes en situation de fragilité commerciale (*voir la liste des communes éligibles au PLCA*), dans leurs projets d'investissement liés à l'aménagement et/ou à la modernisation de leurs outils de travail : travaux d'aménagement, travaux de mise aux normes et d'accessibilité, acquisition de matériels professionnels neufs ou reconditionnés et de véhicules de commerces ambulants neufs et leur aménagement.

Les entreprises bénéficiaires sont les commerces du quotidien, sédentaires ou non sédentaires.

Exemple d'activités éligibles : cafés ; restaurants lorsque leurs prestations s'adressent majoritairement à la population locale ou exerçant une activité complémentaire (épicerie, point poste, dépôt de pain) et ayant un caractère permanent (ouverture minimum 10 mois sur 12 et 5 jours par semaine). Sont exclus les restaurants gastronomiques.

A travers le dispositif PLCA, le Conseil Régional accompagne financièrement les artisans-commerçants en milieu rural, situés dans des communes en situation de fragilité commerciale.



Les commerces ayant un an d'activité minimum devront justifier d'un accompagnement extérieur, par exemples :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat : *www.artisanatpaysdelaloire.fr/detail-offre/realiser-une-vision-a-360deg-de-votre-entreprise-performa/*

Chambre de Commerce et d'Industrie : *https://www.paysdelaloire.cci.fr/entreprise/developpement-commercial*

Liste des secteurs d'activités éligibles au dispositif

Alimentation générale, Autres commerces de détail alimentaire, Bar-Tabac-Presse, Boucherie-charcuterie, Boulangerie-pâtisserie, Café, Commerce de boissons, Commerce de fruits et légumes, Fleuriste, Institut de beauté, Multiservice, Poissonnerie, Salon de coiffure, Supérette.

Dépenses éligibles

→ Les travaux d'aménagement intérieurs et extérieurs relatifs à la modernisation des locaux d'activités (vitrines et façades incluses). Les travaux liés à une nouvelle acquisition ou la location de nouveaux locaux d'activités ne sont pas éligibles.

→ La mise aux normes (sécuritaires, environnementales, sanitaires) et l'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite. Les travaux liés à une nouvelle acquisition ou location de nouveaux locaux d'activités ne sont pas éligibles.

→ L'acquisition de matériels professionnels neufs ou reconditionnés sous réserve de l'attestation d'un organisme certifié.

→ L'acquisition de véhicules de commerces ambulants neufs et leur aménagement (Les food-truck, les camions-magasins alimentaires ainsi que les remorques magasins). En revanche, les véhicules de livraison à domicile, de tournée alimentaire à domicile et de transport de marchandises ne sont pas éligibles.

Les commerces en création ou reprise devront démontrer la viabilité économique du projet à travers la production d'une étude de viabilité commerciale (en plus d'un prévisionnel d'un expert-comptable) réalisée par un organisme extérieur ou d'un accord de prêt d'honneur Initiative.

Nature

→ L'aide (subvention) est accordée sous réserve des crédits budgétaires votés par le Conseil régional et dans le respect des critères définis au règlement d'intervention.

→ La Région intervient à hauteur de 30% maximum des dépenses d'investissement éligibles HT pour les entreprises assujetties à la TVA, ou TTC pour les entreprises non assujetties à la TVA, sous réserves des règles de cumul.

→ Les dépenses doivent avoir un montant minimum de 10 000 € HT et le plafond des dépenses éligibles est de 75 000 €. Ainsi le montant maximum de l'aide s'élève à 22 500 €.

→ Aide bonifiée : Une bonification sera accordée pour les aménagements du point de vente et les équipements de travail qui permettent de réduire l'impact de l'activité sur l'environnement. Le montant de la bonification s'élève à 40% des dépenses éligibles. Le plafond des dépenses est de 75 000€ soit 30 000€ d'aide maximum. Les détails techniques devront être indiqués sur les devis.

→ Un même projet ne peut pas se voir attribuer plus de 80% d'aide publique, tous financeurs publics confondus, sous réserve par ailleurs des éventuelles règles de cumul propres à ces autres financements publics.

→ La demande d'aide doit être effectuée à la Région avant l'engagement des dépenses.

Plus d'infos

https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/pays-de-la-loire-commerce-artisanat

Contact

Région des Pays de la Loire
Direction de l'Entreprise et de l'Innovation
Tél. : 02 28 20 61 75
Email : artisanat-commerce@paysdelaloire.fr

RÉGION PAYS DE LA LOIRE

PAYS DE LA LOIRE INVESTISSEMENT NUMÉRIQUE

Le dispositif **Pays de la Loire Investissement Numérique** vise à soutenir les petites entreprises dans l'acquisition et l'appropriation de solutions numériques immatérielles à forte valeur ajoutée, contribuant à la création de valeur et à des gains de productivité.

Pour qui ?

Les entreprises **de moins de 50 salariés, créées depuis plus de 2 ans**, exerçant une activité marchande majoritairement et ayant un chiffre d'affaires n'excédant pas 10 millions d'euros.

Dépenses éligibles

→ Progiciels (ex : ERP, CRM, EBP, CAO, FAO, etc.), logiciels/applications métier (développés et répondant à un besoin spécifique non couvert par les progiciels génériques), logiciels de sécurité informatique s'inscrivant dans une démarche de cybersécurité (ex : logiciels VPN, EDR, anti-phishing, de protection de messagerie, de gestion de mots de passe, … hors antivirus « classiques », pare-feu).

Dépenses associées éligibles

→ Coûts d'acquisition, frais d'installation et de paramétrage, coûts de maintenance et d'abonnement pour une durée maximale d'un an, frais de formation liés à l'intégration des logiciels acquis (sauf s'ils sont pris en charge par un OPCO, Opérateur de Compétences).

Montant

Soutien régional sous la forme **d'une subvention à hauteur** de 30 % (bonifiés à 40% pour l'acquisition de solutions numériques immatérielles éco-conçues) du montant HT des coûts éligibles, ces derniers devant au minimum atteindre 5 000 € HT. Aide régionale plafonnée à 15 000 €.

Plus d'infos

www.paysdelaloire.fr/les-aides/pays-de-la-loire-investissement-numerique

Contact

Maison de la Région en Vendée
Mélina COUGNAUD
Développeuse économique
Tél. : 06 43 96 46 99
Email : melina.cougnaud@paysdelaloire.fr

MAISON DE LA RÉGION EN VENDÉE

LES AIDES FINANCIÈRES

Régionales

APPELS À PROJETS

APPEL À PROJETS « HANDICAP ET TOURISME »

La Région souhaite accompagner les entreprises touristiques du territoire pour l'acquisition d'équipements adaptés.

Cet appel à projets a pour objectifs :

→ De susciter l'émergence de projets inclusifs, basés à la fois sur un programme d'accueil et de communication à destination de ces publics,

→ De soutenir les entreprises touristiques et de loisirs sur leurs investissements relatifs à des acquisitions de matériels adaptés à tous les publics,

→ D'accompagner les entreprises vers des investissements leur permettant d'augmenter leurs flux de visiteurs et leurs volumes d'affaires.

Pour qui ?

Associations, entreprises, collectivités - institutions – GIP.

Cet appel à projets s'adresse aux entreprises touristiques suivantes : hébergements touristiques classés (hors meublés de tourisme), sites de visite à billetterie, loueurs de vélo, centres nautiques, centres équestres, bateaux à passagers, offices de tourisme, bases de loisirs...

Pour quelles catégories de projets ?

→ La création d'un nouveau produit touristique accessible ou d'une nouvelle expérience pour les publics handicapés,

→ L'amélioration significative de prestations touristiques déjà existantes par de petits investissements matériels,

→ La diversification de l'activité des entreprises par la proposition de services adaptés aux besoins des publics handicapés.

Montant

Plancher de dépenses subventionnables : 1 500 € HT. Montant maximum de la subvention : 10 000 €. Taux de subvention 60 %.

L'appel à projets est ouvert jusqu'au 31/12/2027.

Plus d'infos

www.paysdelaloire.fr/les-aides/aap-handicap-et-tourisme

Contact

Région des Pays de la Loire
Direction Attractivité et International
Tél. : 02 28 20 59 51
Email : Muriel.CHIGNARD@paysdelaloire.fr

RÉGION PAYS DE LA LOIRE

APPEL À PROJETS « INNOVATION ET TRANSITIONS POUR LE TOURISME CULTUREL »

Cet appel à projets a pour objectifs d'accompagner la création ou le développement d'activités touristiques de sites culturels ou patrimoniaux ligériens permettant une pleine valorisation de leurs richesses auprès des clientèles touristiques. En appui sur l'accélérateur économique adopté en octobre 2024, cet appel à projets ciblera spécifiquement les projets engagés sur l'innovation et les transitions numériques et écologiques.

Pour qui ?

Associations, entreprises, particuliers, collectivités, institutions, GIP.

Cet appel à projets s'adresse aux propriétaires et exploitants (personnes physiques ou morales publiques et privées) de sites culturels et patrimoniaux déjà ouverts au public ou souhaitant s'ouvrir à une activité touristique régulière adossée à leur activité principale de site culturel.

Le site culturel/patrimonial devra disposer d'une activité marchande et être ouvert ou comptant ouvrir au moins 6 mois par an à l'issue du projet, et pendant les vacances scolaires (exclusion possible des vacances de Noël).

Quelles thématiques ?

→ Innovation : projet proposant une innovation de produit, de procédés ou un regard renouvelé sur le patrimoine,

→ Numérique : usage des technologies numériques au profit de l'amélioration des visites (réalité augmentée, outils immersifs et sonores, digitalisation du parcours de visite),

→ Transition écologique/durabilité : investissements pour une expérience durable/écologique du visiteur (actions de développement des mobilités douces pour l'accès au site, outils de sensibilisation à la transition écologique...) ou pour le fonctionnement écologique de l'établissement (actions pour la meilleure gestion des déchets, de l'eau, de l'énergie, des achats, du bruit, de l'air, de l'intégration paysagère).

Pour quelles catégories de projets ?

→ Création d'un nouveau produit touristique culturel innovant, une nouvelle expérience patrimoniale de visite, appropriation de nouveaux usages et de nouvelles technologies

→ Création ou amélioration significative d'aménagements et équipements d'espaces dédiés à l'accueil du public (espaces pédagogiques, d'accueil du public, accessibilité, accueil de cyclotouristes, petite restauration...).

Montant

Type de projet	Plancher de dépenses subventionnables (HT)	Plafond de dépenses subventionnables (HT)	Taux de subvention	Prêt régional
Création d'un produit touristique culturel innovant. Engagement significatif vers les transitions écologiques ou numériques	5 000 €	100 000 €	40 %	En complément ou non d'une subvention et selon l'intérêt du projet et le besoin financier, un soutien par prêt régional pourra être proposé.
Création ou amélioration significative d'aménagements et équipement d'espaces dédiés à l'accueil du public.	5 000 €	100 000 €	30 %	

L'Appel à projets est ouvert jusqu'au 31/12/2027.

Plus d'infos

www.paysdelaloire.fr/les-aides/innovation-et-transitions-pour-le-tourisme-culturel

Contact

Région des Pays de la Loire
Direction Attractivité et International
Tél. : 02 28 20 51 71
Email : tourisme@paysdelaloire.fr

RÉGION PAYS DE LA LOIRE

TOUTES LES AIDES DE LA RÉGION

Retrouvez l'ensemble des aides sur le site du Conseil régional des Pays de la Loire

www.paysdelaloire.fr/les-aides

RÉGION PAYS DE LA LOIRE

LES AIDES FINANCIÈRES

Locales

AIDES DESTINÉES AUX ENTREPRISES INDUSTRIELLES, COMMERCIALES ET ARTISANALES DU PAYS DE LA CHÂTAIGNERAIE

Il s'agit d'aides financières relatives :

→ Au développement de l'entreprise et/ou à la diversification de son activité.

→ A l'attractivité de l'entreprise et de ses métiers

→ A la location d'un local commercial situé en centre-bourg

→ A un investissement immobilier sous forme de prêt à taux nul pouvant aller jusqu'à 45 000 €

Plus d'infos

www.pays-chataigneraie.fr/soutien-economique/

Contact

Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie
Héloïse MAINARD-GUICHET
Développeur économique
Les Sources de la Vendée La Tardière - 85120 Terval
Tél. : 02 51 69 61 43 / 07 76 58 10 11
Email : economie@ccplc.fr

AIDES À LA QUALIFICATION DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES MARCHANDS DU PAYS DE LA CHÂTAIGNERAIE

Il s'agit d'une aide financière relative à l'obtention d'un classement, d'un label, ou d'une marque/référentiel, en vue d'améliorer la qualité de l'offre en hébergement touristique marchand.

Pour qui ?

Les hébergements touristiques (meublés et chambres d'hôtes déclarés en mairie, hôtels, campings) situés sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie.

Sous quelles conditions ?

L'hébergement touristique doit avoir fait l'objet d'une demande d'obtention d'au moins une des qualifications suivantes :
→ Classement « Étoiles » (1 à 5 étoiles)
→ Label « Gîtes de France » (1 à 5 épis)
→ Label « Clévacances » (1 à 5 clés)
→ Label « Tourisme & Handicap »
→ Référentiel « Chambres d'Hôtes Référence »
→ Marque « Accueil Vélo »



Pour quel montant ?

Le montant est forfaitaire : entre 50 € et 150 € selon le type d'hébergement (hôtel, camping, meublé, chambres d'hôtes) et le type de qualification.

Plus d'infos

https://www.pays-chataigneraie.fr/aide-financiere-tourisme/

Contact

Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie
Aurélie VISONNEAU,
Service Développement touristique
Office de Tourisme Vendée Marais Poitevin
Tél. : 07 76 04 56 74
Email : a.visonneau@vendeegrandsud.fr

VENDEE GRAND SUD ACCELERATEUR UN SOUTIEN AUX ENTREPRISES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE, DU PAYS DE FONTENAY-VENDEE ET DE VENDEE SEVRE AUTISE

Dispositif lancé par l'agence Vendée Grand Sud, avec les Communautés de communes du Pays de La Châtaigneraie, du Pays de Fontenay-Vendée et de Vendée Sèvre Autise, pour soutenir les entreprises locales.

Aide :

jusqu'à 20 000 €, financée par leur Communauté de communes. Trois volets cumulables :

→ Prêt à taux nul jusqu'à 15 000 € (remboursable sur 3 ans)

→ Subvention forfaitaire de 1 000 €, adossée au prêt (démarrage du projet)

→ Bonification jusqu'à 4 000 € (projet en faveur de l'emploi ou transition écologique)

Pour qui ?

Commerçants, artisans et artisans de production (≤30 salariés), implantés sur le territoire depuis ≥2 ans.

Pour quels projets ?

Développement/diversification d'activité, ou amélioration de l'attractivité des entreprises et de leurs métiers (recrutement, formation).

Conditions :

Projet d'investissement ≥15 000 € HT, financement bancaire ≥50% du projet.

Plus d'infos

https://vendeegrandsud.fr/aides-financieres/#vgs-accelerateur

Contact

Agence d'Attractivité Vendée Grand Sud
Manuel SORIN, Développeur économique et territorial – Pôle Economie
Maison de l'Entreprise et du Territoire
16 rue de l'Innovation - 85200 Fontenay-le-Comte
Tél. : 02 28 13 07 25
Email : contact@vendeegrandsud.fr

LES INSTITUTIONS ET ORGANISMES DIVERS

Vendée Expansion

Chambre de Commerce et d'Industrie

Chambre d'Agriculture de Région Pays de la Loire

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Fédération Vendéenne de l'Hôtellerie de Plein Air

Fédération de l'hôtellerie restauration Vendéenne – UMIH 85

Initiative Vendée Terres et Littoral

France Active Pays de la Loire

Adie

BGE Pays de la Loire

CAUE de la Vendée

Fondation du patrimoine

Parc naturel régional du Marais poitevin



LES INSTITUTIONS

et organismes divers

Vendée Expansion

UN ORGANISME DÉPARTEMENTAL

Vendée Expansion intervient dans les domaines de compétences suivants : études, aménagement, observation, marketing, communication, promotion, technologies de l'information, mise en marché....
Vendée Expansion accompagne des porteurs de projets touristiques en général (créateur, repreneur, développement, etc). Les interventions des techniciens de Vendée Expansion s'adressent aux acteurs des secteurs public et privé.

1. MISSION DU PÔLE INGÉNIERIE TOURISTIQUE : ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS DU TOURISME SOUHAITANT CRÉER, REPRENDRE ET MODERNISER UNE ENTREPRISE TOURISTIQUE

Qui peut être accompagné ?

Tous les professionnels du tourisme peuvent bénéficier des conseils et de l'accompagnement :

→ Les porteurs de projet de développement touristique sur le territoire de la Vendée, souhaitant investir dans des projets de création ou de reprise,

→ Les professionnels ou porteurs de projet souhaitant tout simplement être accompagnés (réglementation, qualité, classement, urbanisme, faisabilité économique, recherche d'aides et financements, définition du produit, cohérence du projet avec le marché, les produits et la concurrence, etc),

→ Les professionnels du tourisme confrontés à une problématique de modernisation ou de valorisation de leur structure.

Une formation pour les futurs propriétaires de meublés de tourisme et chambres d'hôtes et pour les professionnels en activité

Les porteurs d'un projet de gîtes/chambres d'hôtes qui souhaitent obtenir conseils, préconisations pour engager et/ou mener à bien leur projet en Vendée peuvent être accompagnés de A à Z par Vendée Expansion.

L'accompagnement est proposé en deux phases :

→ Participation à une réunion d'information de 3 heures durant laquelle les porteurs de projets découvrent les différentes thématiques inhérentes à la création d'un meublé de tourisme ou d'une maison d'hôtes (définition, urbanisme, présentation du programme de formation). Une réunion tous les deux mois, à Vendée Expansion (inscription obligatoire – participation non facturée). Un calendrier est établi en début d'année.

→ Les porteurs de projet et les propriétaires Vendéens de gîtes et chambres d'hôtes en activité sont également invités à participer à une formation proposée «à la carte». Présentée sous la forme de 11 modules que chacun choisit selon ses besoins et ses connaissances. Ainsi, chaque stagiaire concocte son programme personnalisé, à son rythme. Les modules (non facturés) sont programmés deux fois par an (mars/avril et septembre/octobre). Ils sont dispensés à Vendée Expansion.

Le programme est disponible en ligne. Un formulaire d'inscription permet de s'inscrire aux modules et à la date de son choix.

Quelques exemples des thématiques abordées lors de la formation :

→ Les statuts juridiques et fiscaux
→ La rentabilité : approche et outils pour réaliser son business plan
→ Les chiffres clés du tourisme en Vendée
→ La décoration d'intérieur
→ Réaliser un hébergement plus durable
→ La commercialisation
→ La communication
→ Etc.

Plus d'infos

https://tourisme.vendee-expansion.fr/info-thematique/formation-pour-les-porteurs-de-projets-et-proprietaires-de-gites-et-chambres-dhotes-en-vendee/

Contact

Vendée Expansion
Patricia POTIER
Chargée de mission Ingénierie des projets touristiques
33 rue de l'Atlantique - 85005 La Roche-sur-Yon
Tél. : 07 85 64 41 55
Email : p.potier@vendee-expansion.fr

VENDÉE EXPANSION à cœur d'être avec vous

Des données et publications à votre disposition

Vendée Expansion produit et diffuse des données à vocation territoriale et touristique afin d'apporter aux acteurs du développement (élus, cadres et techniciens des collectivités, dirigeants d'entreprises, porteurs de projets, Offices de tourisme, ...) des éléments d'aide à la décision.

À votre disposition :

→ L'accès aux données départementales via les différentes études :
- Chiffres clés
- Conjoncture
- Fréquentation
- Études clientèles
- Études thématiques (vélo, hébergement, clientèle...)

Les études sont disponibles gratuitement.
Publications sur https://tourisme.vendee-expansion.fr/.

→ L'analyse de votre demande via la mise à disposition de données touristiques actualisées et personnalisées (selon disponibilité).

Contact

Vendée Expansion

Jordan TUFFIER
Chargé d'études Observation territoriale et touristique
Tél. : 02 51 44 99 32
Email : j.tuffier@vendee-expansion.fr

VENDÉE EXPANSION à cœur d'être avec vous

2. MISSION DU PÔLE TOURISME DE VENDÉE EXPANSION : ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU TOURISME, INSTITUTIONNELS ET PRIVÉS

→ Promotion touristique de la Vendée,

→ Animation des acteurs du tourisme,

→ Commercialisation de l'offre touristique et assistance à la commercialisation au profit des acteurs du tourisme :

- Conception et production de séjours thématiques pour groupes et individuels
- Mise à disposition d'une plate-forme e-commerce et accompagnement des professionnels dans leur mise en marché

Accompagnement « la Valise Verte »

Créée par Vendée Expansion, la Valise Verte est un accompagnement gratuit et personnalisé pour aider les professionnels du tourisme dans leur transition durable.

Elle comprend un diagnostic environnemental de l'établissement, la restitution des points forts et pistes d'amélioration, la définition d'un plan d'actions et un suivi dans le temps. Chaque professionnel choisit les thématiques et actions adaptées à ses priorités.

Autres accompagnements (gratuits)

Vendée Expansion accompagne également :

- Les candidats aux labels Clef Verte et Écolabel Européen, dans la préparation de leur audit de labellisation ou de certification.
- Les campings souhaitant préserver la ressource en eau et réaliser des économies : audit, préconisations, suivi et dossier d'aide Agence de l'Eau.
- Les hôtels dans l'amélioration de leur performance environnementale et économique : audit, FairScore, préconisations et suivi personnalisé (Programme PHARE)

Plus d'infos

https://tourisme.vendee-expansion.fr/

Un kit de communication

Mis à disposition des professionnels du tourisme

→ Vendée Expansion invite à télécharger photos et vidéos libres de droits, représentatives de l'ensemble du territoire vendéen. Les professionnels du tourisme peuvent utiliser ces outils de promotion pour illustrer leurs supports de communication (site Internet, brochures, ...) et les diffuser au sein de leur établissement

→ Des posters (paysages...) sont également mis à disposition des professionnels du tourisme

https://tourisme.vendee-expansion.fr/info-thematique/le-kit-de-communication-en-vendee/

Contact

Vendée Expansion

Manon METAIREAU
Chargée de mission tourisme durable
33 rue de l'Atlantique – 85005 La Roche-sur-Yon
Tél. : 07 89 04 68 75
Email : m.metaireau@vendee-expansion.fr

Emmanuel BESSONNET
Chargé de mission Ingénierie des projets touristiques
33 rue de l'Atlantique – 85005 La Roche-sur-Yon
Tél. : 06 88 96 04 34
Email : e.bessonnet@vendee-expansion.fr

VENDÉE EXPANSION
à coeur d'être avec vous

Contact

Vendée Expansion
Pôle Tourisme
33 rue de l'Atlantique - 85005 La Roche-sur-Yon
Tél. : 02 51 47 88 20
www.en-vendee.com

VENDÉE EXPANSION
à coeur d'être avec vous





Suite "Vendée Expansion" page suivante →

3. DÉVELOPPEZ SA STRATÉGIE DE COMMERCIALISATION

Tarifs à ajuster, visibilité à renforcer, outils à maîtriser : Vendée Expansion accompagne les hébergeurs vendéens engagés dans une démarche de professionnalisation et souhaitant (re)prendre en main leur commercialisation.

Définir sa stratégie tarifaire

→ RDV personnalisé pour analyser son positionnement tarifaire et comparer son offre au marché local,
→ Etude basée sur les données Airbnb d'offres locales similaires à l'hébergement étudié,
→ Rapport d'analyse et leviers concrets d'ajustement.

Booster sa visibilité

→ Audit marketing flash des leviers de visibilité : nom et charte graphique, site internet, référencement, annuaires, réseaux sociaux, e-réputation, agences de voyage en ligne, newsletter, marketing local,
→ Rapport d'audit avec recommandations d'actions priorisées.

Se repérer dans les outils de commercialisation PMS/Channel Manager

→ Conseil individuel pour comprendre les fonctionnalités des principales solutions du marché et faciliter sa gestion et sa distribution,
→ Orientation vers les solutions adaptées à son offre et son organisation.

Ces accompagnements s'adressent aux hébergeurs en activité ou en phase de lancement, sous réserve de prérequis validés lors d'un premier entretien (activité exercée dans un cadre professionnel, disponibilité, volonté de développement et d'investissement...).

Ces conseils et accompagnements ne sont pas facturés, financés grâce au soutien du Département de la Vendée.

Contact

Vendée Expansion
Fabien MARET
Chargé de mission Tourisme numérique
33 rue de l'Atlantique
85005 La Roche-sur-Yon
Tél. : 06 48 32 44 39
Email : f.maret@vendee-expansion.fr

VENDÉE EXPANSION
à cœur d'être avec vous

Chambre de Commerce et d'Industrie

CCI VENDÉE

L'offre CCI à destination des entreprises du Tourisme

La CCI Vendée accompagne les entreprises dans toutes les étapes de leur développement : création, transmission, financement, compétitivité, transition numérique et écologique, RH et recrutement.

Accompagnement des porteurs de projets

→ Réunions d'informations mensuelles
→ Formations 5 jours pour entreprendre
→ Conseil personnalisé pour concrétiser votre projet de création / reprise, et étudier sa faisabilité

Contact

Antenne CCI Fontenay-le-Comte
Maison de l'Entreprise et du Territoire
Séverine DUCOURNEAU
Tél. : 02 51 45 32 46
Email : severine.ducourneau@vendee.cci.fr

CCI VENDÉE

Accompagnement individualisé des entreprises en place

→ Conseil et accompagnement personnalisés (stratégie de communication, optimisation de la trésorerie, politique commerciale, recrutement et fidélisation, ...)
→ Diagnostic marketing, numérique, cession / transmission
→ Recherche de financements
→ Assistance technique au montage de dossiers de demandes de subventions

Service Tourisme / **Tél. : 02 51 45 32 80**
Email : leandra.pascreau@vendee.cci.fr
CCI VENDÉE

Actions collectives

VENDÉE L'ESSENTIEL VIENT DU CŒUR

→ Vendée, l'essentiel vient du cœur : label territorial des entreprises et organismes de Vendée, un nouvel outil pour votre visibilité et intégrer un réseau.
https://vendee-lessentielvientducoeur.fr/

visitez nos entreprises EN PAYS DE LA LOIRE

→ Visitez nos entreprises en Pays de la Loire : Faites découvrir votre savoir-faire, vos métiers, vos produits et/ou prestations, en ouvrant vos portes au grand public.
https://visiteznosentreprises.com/

Formations

→ Formations adaptées à vos projets et à votre rythme
→ Cycles courts interentreprises
→ Langues étrangères

Service Formation / **Tél. : 02 51 45 32 89**
Email : formation.continue@vendee.cci.fr
CCI VENDÉE

Démarches environnementales

→ Informations sur toutes les actions possibles, la réglementation et les possibilités de financement,
→ Formation sur les démarches et les pratiques environnementales,
→ Accompagnement personnalisé avec un diagnostic sur site, une proposition de plan d'actions et un suivi dans le temps.

Service transition écologique / Tél. : 02 51 45 32 57
Email : julien.girard@vendee.cci.fr
CCI VENDÉE

Information et observation

→ Différentes études (revues de presse, notes de conjoncture...) constituent de véritables outils d'observation et de veille de ce marché.

Centre d'Information Economique
Tél. : 02 51 45 32 45 / www.vendee.cci.fr
CCI VENDÉE

Chambre d'Agriculture de région

PAYS DE LA LOIRE

Des conseillers spécialisés dans l'accompagnement et la promotion des activités d'accueil à la ferme et les circuits courts.

La Chambre d'Agriculture accompagne les porteurs de projets agricoles (déjà installés ou non) dans leurs projets de diversification (accueil des touristes ou d'enfants, vente directe, restauration, hébergements....).

Missions de la chambre d'agriculture

→ Aide aux porteurs de projets agricoles,

→ Formations pour ces porteurs de projets sur les thématiques suivantes : élaboration du projet, circuits courts, transformation, commercialisation, communication, mise en place d'une activité de visites de groupes sur sa ferme, et plus généralement ce qui concerne l'agritourisme et l'œnotourisme.

Plus d'infos

https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/se-former/se-former-en-continu-exploitant-salarie
https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/etre-accompagne/je-suis-agriculteur/toutes-nos-prestations/detail-de-la-prestation/atelier-decouverte-des-circuits-courts

Vendez vos produits sur des marchés authentiques qui privilégient la relation avec le client.

Des marchés de producteurs de pays sont mis en place en Vendée par la Chambre d'agriculture.
Marchés de Producteurs de Pays est une marque qui répond à un cahier des charges excluant toute pratique d'achat–revente. Ces marchés organisés par les Chambres d'agriculture en partenariat avec les collectivités sont réservés aux producteurs qui vendent en direct leurs produits bruts et/ou transformés.

Comment participer ?
Prenez contact avec Nadine PELON pour obtenir plus d'informations sur les conditions de référencement et de participation à ces marchés (festifs et d'approvisionnement) au **02 51 36 83 63.**

Contact

Chambre d'Agriculture de région Pays de la Loire
Lise GUILLOTON
Conseillère circuits courts et accueil à la ferme
Bienvenue à la Ferme Vendée
21 bd Réaumur - 85013 La Roche-sur-Yon Cédex
Tél. : 06 74 80 75 78/ 02 51 36 82 84
Email : lise.guilloton@pl.chambagri.fr

Chambre des Métiers et de l'Artisanat

PAYS DE LA LOIRE - VENDÉE

Des conseillers et des outils dédiés à l'accompagnement et à la promotion des activités artisanales en lien avec le tourisme.

Les métiers de bouche, les artisans valorisant un savoir-faire, les professionnels des Métiers d'art, sont autant de professionnels qui, à travers le tourisme du savoir-faire, les circuits d'art, les espaces et boutiques éphémères... sont au cœur des activités touristiques de promotion et valorisation des productions locales.
Dans le cadre de ses missions traditionnelles la Chambre de Métiers et de l'Artisanat est présente tout au long de la vie de l'entreprise :

Accompagnement des porteurs de projets

→ Réunions d'information
→ Conseil avant installation
→ Formation à la création d'entreprise

Accompagnement des entreprises

→ Conseil sur des projets de développement, stratégie commerciale, gestion, politique RH...
→ Formations : numérique, commercial, gestion, prévenir les risques...
→ Transmission d'entreprise

Formalités juridiques

→ Immatriculations, modifications, radiations
→ Délivrance d'extraits, de certificats

Accompagnements spécifiques pour les professionnels des métiers d'art

→ Développement des entreprises : formation, innovation, design, transmission des savoir-faire, échanges entre professionnels...
→ Accompagnement des initiatives des territoires et des associations : projets locaux Métiers d'Art, accueil d'entreprises, espaces d'exposition, tourisme culturel...
→ Promotion et communication vers les professionnels et le grand public : site Internet ; salons, expositions... notamment dans un cadre collectif, en France et à l'export ; évènements tels que Journées des Métiers d'Art, Journées du Patrimoine...

Contact

Mission Pays de La Loire - Métiers d'Art
CMA Pays de la Loire - 6 boulevard des Pâtureaux
44985 Sainte-Luce-sur-Loire Cedex
Tél. : 02 51 13 26 50
Email : metiers.dart@artisanatpaysdelaloire.fr
www.paysdelaloire-metiersdart.com

Contact

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Pays de la Loire - Vendée
Nathalie RENOUX - Conseillère Développement Economique et Territoriale – Responsable d'Antenne
Maison de l'Entreprise et du Territoire
16 rue de l'Innovation – 85200 Fontenay-Le-Comte
Tél. : 02 51 50 20 12
Email : nrenoux@cma-paysdelaloire.fr
www.artisanatpaysdelaloire.fr

Fédération Vendéenne de l'Hôtellerie de Plein Air

FVHPA

Syndicat professionnel regroupant 280 campings, qu'ils soient privés, municipaux, associatifs, parcs résidentiels de loisirs à gestion hôtelière ou villages vacances. Il est piloté par un Conseil d'administration composé de gestionnaires de campings.

Organisation professionnelle départementale rattachée à la Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air (FNHPA).

Les missions du syndicat

→ Informer les adhérents sur la réglementation et ses évolutions
→ Accompagner les gestionnaires au quotidien et les conseiller dans leurs différents projets
→ Représenter les professionnels auprès des instances départementales, régionales et nationales
→ Promouvoir les campings adhérents
→ Défendre les intérêts des adhérents
→ Former les gestionnaires et leurs salariés

Adhérer au syndicat, c'est bénéficier d'un panel de services et d'actions

Réception des informations relatives à l'hôtellerie de plein air (actualités, réglementation, etc.),

Accès à l'assistance juridique via des avocats et juristes conseils,

Accompagnement personnalisé (conseils et réponses aux questions sur la réglementation, le social, les documents contractuels, le classement Atout France, etc.),

Communication auprès du grand public avec :
→ La présence sur le site internet www.campings-vendee.fr
→ La représentation sur des salons tourisme grand public,
→ L'accès aux partenariats ponctuels avec les organismes touristiques (En Vendée, Vendée Expansion).

Accès aux tarifs préférentiels avec les partenaires (SACEM, services Météo France et achats groupés divers),

Accès à l'espace adhérents du site national ***https://fnhpa-pro.fr/*** et à la banque de données (règlementation, fiches pratiques, outils, modèles de contrats, etc.),

Participation à des actions environnementales (ex : collecte groupée de mobilier usagé, mise à disposition d'outils pour les composteurs collectifs, expérimentation sur les économies d'eau, etc.),

Accès au programme de formations FVHPA (prises en charge par la Fédération ou l'OPCO : Afdas et Agefice),

Invitation aux événements professionnels : AG, ateliers, réunions thématiques, etc.

Contact

Fédération Vendéenne de l'Hôtellerie de Plein Air
Séverine PARDON, Directrice
16 rue Olivier de Clisson - 85800 La Roche-sur-Yon
Tél. : 02 51 40 80 35 / Email : contact@fvhpa.fr
www.campings-vendee.fr

Fédération de l'hôtellerie restauration Vendéenne

UMIH 85

Au service des professionnels

La Fédération hôtelière de Vendée - Umih 85 accompagne et informe ses adhérents au quotidien, dans la gestion de leur entreprise, sur des questions réglementaires d'ordre social, juridique, environnemental ou fiscal.
Elle guide également les futurs chefs d'entreprise dans leur projet, les formalités à accomplir, les possibilités de financement, les formations obligatoires (elle est lieu d'accueil pour les stagiaires) telles que l'HACCP, le Permis d'Exploitation, le Permis de Former.

Défense, accompagnement, promotion de la branche

La Fédération hôtelière de Vendée - Umih 85 promeut et défend les intérêts de la branche des hôtels, cafés, restaurants, discothèques, traiteurs et bowlings de Vendée. Les membres du conseil d'administration siègent dans différentes commissions ou instances (locales voire nationales), représentent les professionnels des CHRD et portent leur parole devant les commissions et tribunaux.

La force de la fédération hôtelière de Vendée - Umih 85

Sa force, c'est son expérience et son réseau d'experts et de professionnels. Les deux permanentes renseignent et dirigent les professionnels vers les interlocuteurs, institutions ou organismes compétents.

Avantages financiers

En adhérant à la Fédération, le professionnel bénéficie de remises et avantages (Sacem, titres restaurant, médiateur de la consommation, partenaires locaux...).

Contact

Fédération hôtelière de Vendée - Umih 85
Peggy BLANCHARD, Directrice

Tatiana HERITEAU
Assistante / chargée du développement
65 rue d'Ulm - 85000 La Roche-sur-Yon
Tel. : 02 51 62 53 25 / Email : contact@umih85.fr
www.umih85.fr

Fédération Hôtelière de Vendée
umih 85

Initiative Vendée Terres et Littoral

RÉSEAU INITIATIVE

Votre interlocuteur lors de la création, la reprise ou la croissance d'une entreprise.

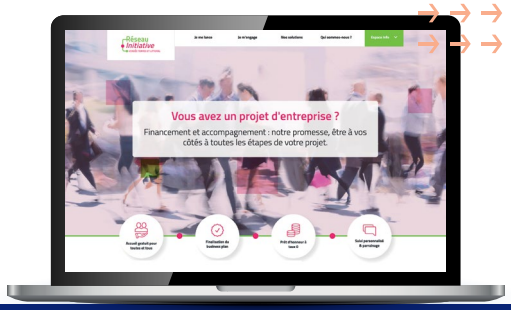
L'association **« Initiative Vendée Terres et Littoral »** a été créée à l'initiative d'élus locaux et de chefs d'entreprises. Elle intervient sur le territoire de **7 communautés de communes, 2 agglomérations et 1 commune en Vendée dont les 4 Communautés de Communes du Sud Vendée.**

Initiative Vendée Terres et Littoral est une association, de bénévoles, locale et privée, loi 1901, reconnue d'utilité publique et appartenant au champ de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Elle regroupe des professionnels de tous les territoires et notamment ceux du Sud Vendée : des chefs d'entreprises, experts comptables, banquiers, professionnels du droit, représentants de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et de la Chambre de Commerce et d'Industrie **qui s'investissent bénévolement pour aider les créateurs et repreneurs d'entreprises à réaliser leur projet sur notre territoire.**

« L'objectif de l'association **Initiative Vendée Terres et Littoral** est de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou de services nouveaux, **par l'appui à la création ou à la reprise ou au développement d'une PME ou TPE.**

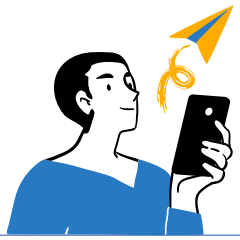
Elle apporte son soutien par l'octroi **de prêts d'honneur** sans intérêt ni garantie personnelle du bénéficiaire et par l'accompagnement des porteurs de projets par un parrainage et un suivi technique assurés gratuitement ».



C'est pour aider à la constitution de capitaux propres destinés à faciliter l'obtention de prêts bancaires, qu'Initiative Vendée Terres et Littoral a mis en place différents dispositifs financiers :

1. Prêt création/ reprise d'entreprise
2. Prêt Vendée Premier Recrutement
3. Le Prêt Croissance
4. Prêt Transmission Reprise Pays de la Loire
5. Un label Remarque national, reconnaissance des entreprises de demain.





Contact

Initiative Vendée Terres et Littoral
Florence RAYMOND, Directrice
Maison de l'Entreprise et du Territoire
16 rue de l'Innovation - 85200 Fontenay-le-Comte
Tél. : 07 56 00 88 21
Email : contact@initiative-vendeeterresetlittoral.fr
www.initiative-vendeeterresetlittoral.fr

Réseau Initiative
VENDÉE TERRES ET LITTORAL

France Active

PAYS DE LA LOIRE

FONDES - France Active Pays de la Loire a pour objectif de participer au développement économique social et solidaire sur le territoire de la région des Pays de la Loire.

Garanties bancaires, prêts, conseil, mise en réseau : France Active Pays de la Loire mobilise des instruments techniques et financiers permettant la consolidation des entreprises de l'économie sociale et solidaire et le soutien à l'inclusion professionnelle des entrepreneurs.

Dans le détail

→ Financement : Garanties, prêts et investissement pour toutes les phases,

→ Conseil : Expertise et financement d'un accompagnement avec un cabinet-conseil spécialisé,

→ Suivi : Suivi de l'évolution des structures lors d'échanges dédiés,

→ Mise en réseau : Connexion avec les réseaux locaux et les entrepreneurs engagés dans le cadre de la Communauté des Entrepreneurs Engagés de France Active.

Nous accompagnons les structures dans les différentes phases de vie de leurs projets : émergence, innovation, création/reprise et transmission, consolidation, développement, relance et rebond.

Nos conseillers vous reçoivent sur rendez-vous pour expertiser votre situation et évaluer vos besoins financiers afin de vous proposer la solution adaptée. L'enjeu est de faciliter et sécuriser votre accès au financement bancaire afin de démarrer votre activité dans les meilleures conditions.

Contact

France Active Pays de la Loire
CMA Vendée 35 rue Sarah Bernhardt
85000 La Roche-sur-Yon

Pamela CHEVILLON
Conseillère Entreprises et Associations - Vendée
Tél. : 02 30 30 04 00 / Email : contact@fondes.fr
www.fondes.fr

FRANCE ACTIVE
Les entrepreneurs engagés
PAYS DE LA LOIRE



Adie

ASSOCIATION POUR LE DROIT À L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE

L'Adie défend l'idée que chacun, même sans capital, même sans diplôme, peut devenir entrepreneur s'il a accès au crédit et à un accompagnement professionnel, personnalisé, fondé sur la confiance, la solidarité et la responsabilité.

Elle finance tout type d'activité professionnelle jusqu'à 12 000 €, assure votre responsabilité professionnelle ainsi que votre véhicule et apporte un suivi personnalisé pour chaque projet.

Vous pouvez bénéficier de financements professionnels quel que soit votre statut ou régime d'entreprise : travailleur indépendant, micro-entrepreneur, entreprise individuelle, EURL, SARL ...

→ Microcrédit professionnel : jusqu'à 12 000 € pour la création ou le développement de votre entreprise

→ Microcrédit mobilité : jusqu'à 6 000 € pour financer un besoin lié à votre mobilité (permis, achat ou réparation de véhicule, déménagement...).

→ Prêt d'honneur : prêt sans intérêts pouvant aller jusqu'à 3 000 €, afin de renforcer votre financement par microcrédit.

→ Financement Région

Un accompagnement de la création au développement de votre entreprise

L'Adie propose un accompagnement dès le processus de création ; à savoir :

→ Un accompagnement personnalisé, suivi individuel tout au long de votre parcours,

→ Des ateliers à la carte autour de 3 thématiques à approfondir selon vos besoins (financement, administratif et stratégie commerciale),

→ Un programme de formation « je deviens entrepreneur ».

Plus d'infos
www.adie.org/mon-projet-d-entreprise/

Contact

ADIE
Stéphanie LEPECQ Conseillère – Vendée

Permanence à Fontenay-le-Comte sur RDV.

Pépinière d'Entreprises - 8 rue René Coty
85000 La Roche-sur-Yon
Tél. : 07 56 30 10 65
Email : slepecq@adie.org
www.adie.org

adie

BGE
PAYS DE LA LOIRE

Expert en création et développement d'entreprise depuis 40 ans

BGE Pays de la Loire soutient les entrepreneur·es à chaque étape de leur parcours : de l'envie au projet, du projet à l'entreprise, du lancement au développement pérenne de votre activité.
Implanté dans les Pays de la Loire, notre réseau accompagne chaque année des centaines de porteurs et porteuses de projet dans la Région, et notamment en Vendée, dans des secteurs aussi variés que le commerce, l'artisanat, les services, l'économie sociale et solidaire et le tourisme.

Un accompagnement personnalisé et de proximité pour tous les profils d'entrepreneurs

Quel que soit votre âge, votre parcours, votre projet, votre situation au regard de l'emploi et du handicap, votre projet compte. Et nous sommes là pour vous aider à le réaliser !

Que vous soyez demandeur·se d'emploi, salarié·e en reconversion, jeune diplômé·e ou déjà chef·fe d'entreprise souhaitant franchir un cap, BGE Pays de la Loire propose une réponse adaptée à votre situation.

Une méthode éprouvée pour sécuriser votre projet entrepreneurial en Vendée

Notre approche repose sur une alternance de conseils personnalisés et d'ateliers collectifs, permettant à chacun·e d'acquérir un nouveau métier : celui de chef·fe d'entreprise.

Étude de marché, choix du statut juridique, élaboration du business plan, recherche de financements, stratégie commerciale... nos expert·es vous accompagnent sur l'ensemble des étapes clés du parcours de création ou de reprise d'entreprise.

Notre objectif ultime : sécuriser le parcours entrepreneurial en vous donnant les connaissances et les clés nécessaires pour prendre, en toute autonomie, les décisions stratégiques pour votre entreprise.

En Vendée comme dans l'ensemble des Pays de la Loire, BGE s'engage à vos côtés pour faire de votre projet une réalité durable.

Plus d'infos
www.bge-paysdelaloire.com/bge-vendee/

Contact
BGE Pays de la Loire
Antenne de Vendée : 8 rue René Coty
85000 La Roche-sur-Yon
Permanences (sur rendez-vous) : 68 boulevard des Champs Marot - 85200 Fontenay-le-Comte
Tél. : 02 41 66 52 52
Email : contact@bge-paysdelaloire.com

Caue
DE LA VENDÉE

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vendée. Une aide en amont gratuite pour tous.

Le CAUE, association de loi 1901, a été créé pour promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement auprès des collectivités et des particuliers.
L'équipe pluridisciplinaire du CAUE85, constituée d'architectes-consultants, d'urbanistes et de paysagistes-conseils, conseille en AMONT collectivités, professionnels et particuliers et publie de nombreux documents de sensibilisation pour élus, agents et particuliers.

Conseiller en amont et guider les élus des intercommunalités et des communes sur les stratégies Urbaines, Architecturales et Environnementales

Conseiller les particuliers pour des projets de construction, de réhabilitation, de rénovation :

→ Conseils gratuits sur plans en permanences

→ Liste des architectes-conseils selon leur territoire
www.caue85.com/rencontrez-un-de-nos-architectes/

Sensibiliser les particuliers au paysage et à l'architecture

Publications téléchargeables gratuitement :
www.caue85.com

Accompagner les porteurs de projets touristiques en paysage et en architecture

lors de la formation départementale initiée par Vendée Expansion à raison de 2 sessions par an :

→ Cibles : propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes qui souhaitent restaurer, ou valoriser l'intérieur et l'extérieur de leur site,

→ Objectif : apporter aux participants les connaissances nécessaires à la réalisation de leur projet en s'entourant de compétences.

Plus d'infos
https://tourisme.vendee-expansion.fr/info-thematique/formation-pour-les-porteurs-de-projets-et-proprietaires-de-gites-et-chambres-dhotes-en-vendee/

Contact
CAUE Vendée
33 rue de l'Atlantique -
85000 La Roche-sur-Yon
Tél. : 02 51 37 44 95
Email : caue85@caue85.com
www.caue85.com

Fondation
DU PATRIMOINE

La Fondation du patrimoine œuvre à la connaissance et à la restauration du patrimoine français. Au travers du label, de la collecte de dons et du mécénat d'entreprise, elle accompagne les particuliers, les collectivités et les associations dans leurs projets de restauration.

La Fondation déploie une initiative nationale, le Pass Patrimoine, permettant de rendre accessible le patrimoine français sous la forme d'un abonnement mensuel.
https://www.pass-patrimoine.net/fr

Le siège de la Fondation est situé à Neuilly sur Seine et un réseau de 1 500 bénévoles est présent dans toute la France réparti au sein de **22 délégations régionales et de 101 délégations départementales.**

Vous êtes une collectivité territoriale, une entreprise, une association, un particulier ?

Vous souhaitez vous engager dans une action de sauvegarde et de valorisation du patrimoine français ?

La Fondation du patrimoine est votre interlocuteur privilégié.
Elle est la première organisation privée en France dédiée à la préservation du patrimoine local. Déployé sur l'ensemble du territoire, un important réseau de bénévoles et de salariés est à la disposition des porteurs de projets publics, associatifs ou privés.

→ La Fondation se mobilise pour la restauration et la valorisation de tous les types de patrimoines, qu'ils soient mobiliers, immobiliers, ou naturels ;

→ Elle dispose de différents outils, pouvant être cumulés, afin d'accompagner les porteurs de projet dans le financement ;

→ Ces outils sont complétés par un important réseau de mécènes, départementaux et nationaux, qui contribuent au financement des projets.

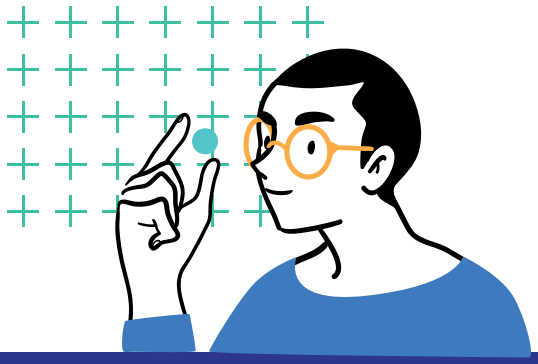
Contact

Fondation du patrimoine
Pays de la Loire

François de LISLE, Délégué départemental de la Vendée
Email : francois.delisle@fondation-patrimoine.org

Cécile HANOTTE, Chargée de mission Vendée et Loire Atlantique
110 rue de Frémur - 49000 Angers
Email : paysdelaloire@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

FONDATION DU PATRIMOINE PAYS DE LA LOIRE



Parc naturel régional
DU MARAIS POITEVIN

Le Parc naturel régional (PNR) du Marais poitevin couvre près de 200 000 hectares, dont 100 000 de zone humide répartis sur 88 communes, 2 régions (Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine) et 3 départements (Vendée, Deux-Sèvres et Charente-Maritime) et 8 communautés de communes ou d'agglomération.

Le PNR est géré par un syndicat mixte dont les missions sont :

→ **Le développement local** : le Parc naturel régional, territoire vivant, avec près de 200 000 habitants, soutient un développement fondé sur une agriculture et un tourisme durables, qui valorise les ressources locales et identitaires (produits marqués Valeurs Parc naturel régional, etc...).

→ **La protection du patrimoine naturel et du paysage,** notamment le Grand Site de France et le label Ramsar pour sa zone humide d'importance internationale.

→ **L'aménagement du territoire,** l'urbanisme, l'énergie et le climat.

→ **L'éducation à l'environnement durable** et la médiation aux patrimoines.

Le PNR du Marais poitevin a déployé une marque nationale « Valeurs Parc naturel régional », comme outil de marketing territorial différenciant mettant en avant des prestations ancrées dans le territoire et soucieuses de leur environnement.



© mehdi-media

Parc naturel régional
DU MARAIS POITEVIN

La Marque peut être attribuée à :

→ Des produits agro-alimentaires (miel, viande, bière, pâtes, produits laitiers...),

→ Des savoir-faire traditionnels ou innovants (travail de la pierre, bois, céramique...),

→ Des services touristiques : hébergements, restauration, sites de visite, activités de loisirs...

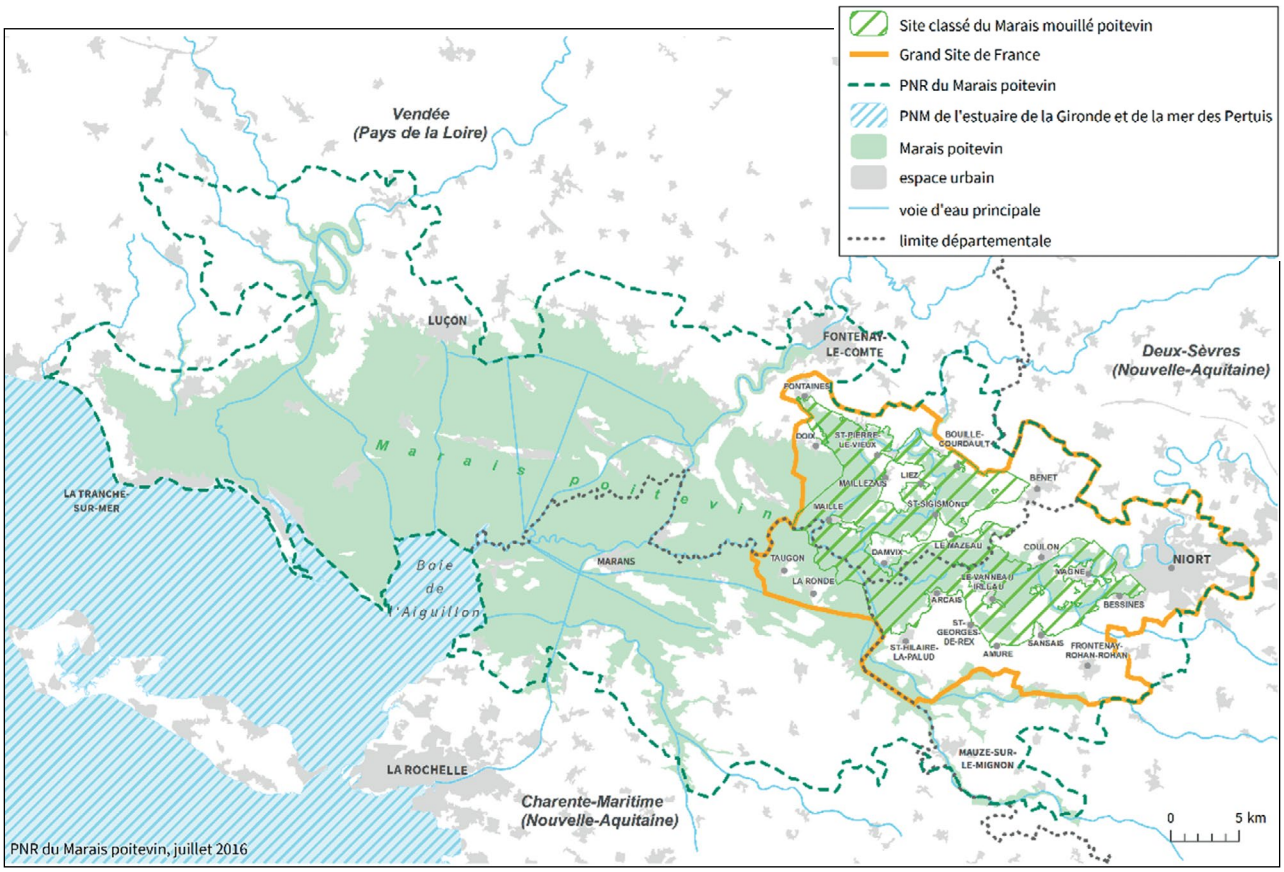
Contact

Parc naturel régional du Marais poitevin
2 rue de l'Église - 79510 Coulon
Tél. : 05 49 35 15 20
https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/

Régis PASQUIER, Produits agricoles et artisanat/savoir-faire
Tél. : 02 51 28 41 14
Email : r.pasquier@parc-marais-poitevin.fr

Hélène JONCHERAY, Services touristiques
Tél. : 05 49 35 15 36
Email : h.joncheray@parc-marais-poitevin.fr

Le site classé et le Grand Site de France du Marais Poitevin



PNR du Marais poitevin, juillet 2016

CLASSEMENT, LABELS ET MARQUES DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

Pour valoriser votre hébergement touristique et vous démarquer auprès des visiteurs, 3 démarches complémentaires existent : le classement, les labels et les marques.

Cumulables, ces dispositifs renforcent la visibilité de votre offre, rassurent les clients et contribuent à l'image de la destination Vendée Marais Poitevin.

Le classement des meublés de tourisme

Les organismes de classement des meublés de tourisme en Vendée

Le classement des campings, hôtels, villages de vacances et résidences de tourisme

Labels et marques des hébergements touristiques



CLASSEMENT, LABELS ET MARQUES

des hébergements touristiques

LABELS, MARQUES ET DÉMARCHES MARKETING DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

La labellisation d'un hébergement touristique est une démarche volontaire du propriétaire/ gestionnaire de l'établissement.

Les labels, marques et démarches marketing permettent, pour les hébergements qui l'obtiennent, la mise en avant d'une image forte et distinctive. Les repères visuels sont différents pour chacun (épis pour Gîtes de France, clé pour Clévacances, etc....).
L'adhésion à un label, marque ou démarche marketing permet d'intégrer un réseau dont les services varient. Ainsi, la formation, l'accès à des forums, l'aide juridique, les systèmes de réservation... sont autant de prestations proposées.
Un label a sa propre grille d'évaluation, sa charte d'engagement, son propre moyen de contrôle; certains labels proposent également des outils de promotion et de réservation dont l'usage est réservé aux adhérents.

On distingue deux grandes familles de labels, marques et démarches marketing :

→ Ceux destinés exclusivement aux hébergements touristiques (cf partie «Labels et marques des hébergements touristiques »).

→ Ceux qui identifient un positionnement commercial ou une démarche particulière. (cf partie «Labels, marques et démarches marketing des offres touristiques »).

Ces deux familles peuvent cohabiter.
Des organismes publics ou privés les délivrent selon des critères spécifiques.
Ces labels, marques et démarches marketing sont différents du classement en étoiles. Certains peuvent être délivrés à des hébergements classés (en étoile) ou non.
Dans les pages suivantes, vous trouverez une liste de labels, marques et démarches marketing pouvant concerner votre établissement.

CLASSEMENT DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

Le classement officiel des hébergements touristiques marchands est un outil d'information du client sur le niveau de prestations et d'équipements auxquels il peut s'attendre selon la catégorie d'étoiles obtenue par un établissement.

Les hôtels de tourisme, les résidences de tourisme, les villages de vacances, les terrains de campings, aires naturelles et parcs résidentiels de loisirs (PRL), les meublés de tourisme, les chambres d'hôtes et les auberges collectives constituent les **principales formes d'hébergement touristique** proposées en France.
Tous, **à l'exception des chambres d'hôtes** peuvent disposer d'un **classement officiel** par étoiles, qui comporte 5 catégories allant de 1 à 5 étoiles.
Ce classement est volontaire ; il est prononcé par Atout France ; le contrôle des hébergements classés est effectué par des organismes de contrôle accrédités sur la base de critères homologués par arrêté.
Le classement **est délivré pour 5 ans**, période à l'issue de laquelle l'établissement doit renouveler sa demande.

L'obtention d'un label ou d'une marque peut être complémentaire du classement.

Le classement des meublés DE TOURISME

Qu'est-ce qu'un meublé de tourisme ?

Définition du **Code du tourisme** (art. D324-1) : les meublés de tourisme sont des villas, appartements ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts en location à une clientèle de passage qui effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois, et qui n'y élit pas domicile.

Ils se distinguent des autres types d'hébergement, notamment l'hôtel et la résidence de tourisme, en ce qu'ils sont réservés à l'usage exclusif du locataire, ne comportant ni accueil ou hall de réception ni services et équipements communs. Ils se distinguent de la chambre d'hôtes où l'habitant est présent pendant la location, tandis que pour les meublés de tourisme, il ne l'est pas nécessairement.

La déclaration obligatoire en mairie

La déclaration d'un meublé, classé ou non, est obligatoire, sauf si le logement proposé à la location constitue la résidence principale du loueur. La résidence principale s'entend du logement occupé 8 mois minimum par an sauf obligation professionnelle, raison de santé ou cas de force majeure.
A noter : si aucune déclaration n'a été effectuée, le loueur s'expose à une contravention pouvant aller jusqu'à 450 €.
Le loueur doit effectuer sa déclaration à la mairie de la commune où est situé son meublé, au moyen du formulaire CERFA n°14004. **CERFA téléchargeable :**
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R14321
La déclaration doit être envoyée par tout moyen permettant de recevoir un accusé-réception.
Tout changement concernant les informations fournies (sur le loueur, le meublé, les périodes de location) doit faire l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie.

Nouveauté 2026-2027 :

Obligation nationale de déclaration avec enregistrement auprès d'un téléservice national. L'enregistrement des meublés de tourisme deviendra obligatoire via un téléservice national, qui remplacera la déclaration en mairie et attribuera un numéro dédié à chaque logement, y compris les résidences principales et les locations déjà déclarées. Initialement prévu au plus tard le 20 mai 2026, son lancement a été reporté au 4e trimestre 2026, sans date précise à ce jour. D'ici là, la déclaration en mairie reste en vigueur.

La déclaration obligatoire de début d'activité

Tout loueur en meublé non professionnel (LMNP) ou professionnel (LMP) doit dans les quinze premiers jours qui suivent le début de l'activité, souscrire une déclaration de début d'activité via le guichet unique (via l'INPI); accessible sur le site : *https://formalites.entreprises.gouv.fr/*

Cette démarche permet notamment :
→ D'obtenir un numéro SIRET,
→ De faire connaître l'existence de cette activité,
→ D'indiquer le régime d'imposition choisi.

Le classement facultatif des meublés

Le classement a pour objectif d'indiquer au client un niveau de confort et de prestation.
Le classement des meublés de tourisme est volontaire, **il comporte 5 catégories allant de 1 à 5 étoiles et il est valable 5 ans, période à l'issue de laquelle le loueur doit effectuer une nouvelle demande de classement s'il souhaite que son hébergement continue de bénéficier d'un classement.**

La grille de classement contient 133 critères, répartis en 3 grands chapitres : équipements, services au client, accessibilité et développement durable.

Procédure de classement

Le loueur du meublé (ou son mandataire) doit faire **réaliser une visite de son meublé**. Il s'adresse à l'organisme de son choix – voir la liste ci-après.

Le classement est **payant** et son coût dépend des organismes de classement.

Dans le mois qui suit la visite du meublé, l'organisme qui a réalisé la visite transmet au loueur (ou à son mandataire) un certificat de visite qui comporte 3 documents :
→ Le rapport de contrôle,
→ La grille de contrôle dûment remplie par l'organisme évaluateur,
→ Une proposition de décision de classement.

Le loueur (ou son mandataire) dispose d'un délai de 15 jours pour refuser la proposition de classement. Passé ce délai, le classement est acquis.

Une fois le classement attribué, le loueur (ou son mandataire) a tout intérêt à rendre visible cette démarche de qualité. Il peut commander, auprès du fournisseur de son choix, le panonceau correspondant à son classement (sur présentation de la décision de classement). Il a également intérêt à afficher le classement sur tous ses supports de communication (flyer, brochure, site internet, réseaux sociaux…) **et en informer l'Office de Tourisme Vendée Marais Poitevin.**

Plus d'infos

www.atout-france.fr/fr/classement/meuble-de-tourisme

Les organismes de classement des meublés

DE TOURISME EN VENDÉE

ADÉQUAT VENDÉE
ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR LA QUALITÉ DU TOURISME EN VENDÉE

51 rue des Nouettes
85180 Les Sables d'Olonne
Tél. : 02 51 23 86 75/ 06 08 25 92 34
Email : contact@adequat-vendee.fr
www.adequat-vendee.fr

CLÉVACANCES VENDÉE

8 rue Albert Einstein
85340 Les Sables d'Olonne
Tél. : 06 75 17 03 81 / 02 51 47 71 07
Email : classement@clevacances-85.com
www.classement-vendee.com

GÎTES DE FRANCE VENDÉE

119 boulevard Aristide Briand - BP 735
85018 La Roche-sur-Yon
Tél. : 02 51 47 87 00
Email : proprietaire@gitesdefrance85.com
www.gites-de-france-vendee.com/fr/page/classement-meuble-de-tourisme-vendee

Le classement des campings, hôtels, villages vacances et résidences

DE TOURISME

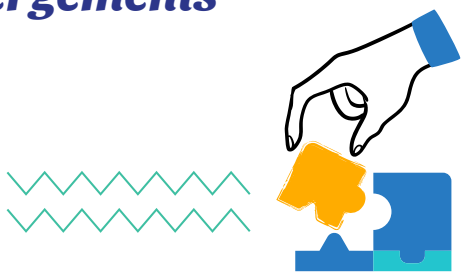
La demande de classement s'effectue en ligne avec la création d'un compte personnel sur le site d'Atout France :
www.classement.atout-france.fr/
À partir de ce compte, l'exploitant peut suivre l'évolution des étapes de son classement, à compter de l'envoi du pré-diagnostic (camping, parc résidentiel de loisirs, aire naturelle) au cabinet de contrôle accrédité jusqu'à la publication de son établissement sur **le registre des hébergements collectifs classés d'Atout France.**
https://www.atout-france.fr/fr/classement-des-hebergements-touristiques
Que ce soit dans le cadre d'une reprise, d'un développement de structures ou pour la création d'une activité, contactez Vendée Expansion pour préparer votre demande de (re) classement (pré-diagnostics gratuits).

Contact

Vendée Expansion
Emmanuel BESSONNET
Chargé de mission Ingénierie des projets touristiques
33 rue de l'Atlantique – 85005 La Roche-sur-Yon
Tél. : 06 88 96 04 34
Email : e.bessonnet@vendee-expansion.fr
https://tourisme.vendee-expansion.fr/

Labels et marques des hébergements

TOURISTIQUES



Labels – marques - référence	Hébergements concernés
Gîtes de France **Accueil Paysan** **Bienvenue à la Ferme** **Hébergement Pêche**	→ Meublé de tourisme → Chambre d'hôtes → Gîte de groupe → Camping
Clévacances	→ Meublé de tourisme → Chambre d'hôtes → Gîte de groupe
Chambre d'hôtes référence	→ Chambre d'hôtes
Qualité Camping	→ Camping

GÎTES DE FRANCE

Gîtes de France est une association née d'une mission d'intérêt général : sauvegarder l'économie rurale et maintenir les personnes qui en vivent par le développement d'une activité de tourisme chez l'habitant.
Ainsi, la marque Gîtes de France accompagne les créateurs de gîtes, de chambres d'hôtes mais aussi de City Break (hébergements en centre-ville), d'hébergements insolites, de gîtes de groupe et de campings.
Les structures agréées s'engagent à respecter une Charte et une grille de classement (1 à 5 épis) qui garantissent aux clients un accueil et un hébergement de qualité.
La centrale de réservation commercialise l'ensemble des hébergements, le propriétaire peut opter soit pour une exclusivité, soit pour une formule lui permettant de conclure également ses propres contrats.

Contact

Gîtes de France Vendée
119 boulevard Aristide Briand
85000 La Roche-sur-Yon
Tél. : 02 51 47 87 00
Email : proprietaire@gitesdefrance85.com
www.gites-de-france-vendee.com/fr/page/rejoindre-gites-de-france-vendee

CLÉVACANCES

Né en 1995, Clévacances est le label 100% français de locations de vacances et chambres d'hôtes, reconnu et agréé par le Ministère du Tourisme. Les hébergements sont labellisés de 1 à 5 clés, attestant du niveau de confort et des prestations offertes. Chaque hébergement est visité tous les 5 ans et bénéficie d'un suivi qualité.
Les adhérents Clévacances peuvent choisir leur mode de réservation : en direct ou en ligne, et même les deux !
De nombreux outils sont à leur disposition : Channel Manager, offres privilèges, cadre réglementaire, et un contact privilégié avec des référents locaux.

Contact

Clévacances Vendée
Côte Atlantique - Deux-Sèvres
8 rue Albert Einstein - 85340 Les Sables d'Olonne
Tél. : 06 75 17 03 81 / 02 51 47 71 07
Email : contact@clevacances-85.com
www.clevacances.com/fr/adherer-au-label
https://wiki.clevacances.com/wp-content/uploads/Rejoignez-le-label-Clevacances-2-1.pdf

CHAMBRE D'HÔTES RÉFÉRENCE®

Si les hébergements touristiques possèdent un classement - le plus souvent en étoiles - ce n'est pas le cas pour les chambres d'hôtes.
Chambre d'hôtes référence® permet donc aux chambres d'hôtes non labellisées (mais également ouvert à celles labellisées) de garantir à leurs clients la qualité de la prestation et de contribuer à l'amélioration de la qualification de l'offre d'hébergement touristique de la destination.
A la différence des classements et des labels, Chambre d'hôtes référence® n'établit pas de niveau de classement suivant la prestation fournie, mais une garantie de qualité et une assurance pour le client d'être bien accueilli.
Le coût est uniquement lié à la qualification de la chambre d'hôtes (étude de la demande, la visite des chambre(s) d'hôtes, le passage en commission et l'envoi des documents et du logo liés à l'attribution). Il est conseillé de prévoir l'achat de la signalétique dédiée (plaque et/ou autocollant).
Aucune adhésion ou redevance annuelle n'est à prévoir et la durée de validité de Chambre d'hôtes référence® est de 5 ans.
Tout comme l'obtention d'un label ou classement, la qualification Chambre d'hôtes référence® est un prérequis pour la reconnaissance « Vendée Vélo ».

Guide de l'exploitant et des critères selon la typologie des chambres

www.adequat-vendee.fr/chambre-d-hotes-reference/la-qualification-chambre-d-hotes-reference-r.html

Contact

ADéQuaT Vendée
Association Départementale pour la Qualité du Tourisme en Vendée

Mathilde PIVETEAU
Responsable de Projets
Tél. : 02 51 23 86 75 / 06 08 25 92 34
Email : mathilde@adequat-vendee.fr

Coline CREPEAU
Chargée de Mission des Hébergements Touristiques Meublés et Chambre d'hôtes
Tél. : 02 51 23 86 75 / 06 73 23 55 39
Email : coline@adequat-vendee.fr

51 rue des Nouettes - 85180 Les Sables d'Olonne
Email : contact@adequat-vendee.fr
www.adequat-vendee.fr

ACCUEIL PAYSAN

Accueil Paysan, association loi 1901, est un réseau international composé de paysans accueillants aménageurs, engagés en faveur d'une agriculture paysanne et d'un tourisme durable, équitable et solidaire.
Depuis plus 35 ans, le réseau composé de 1 000 structures en France et dans le monde entier propose différents accueils : des produits paysans avec la vente directe, de l'accueil touristique à travers des hébergements (campings, gîtes et chambres d'hôtes), des tables d'hôtes, des visites et animations à travers l'accueil pédagogique et ainsi que de l'accueil individualisé à vocation social.
Fort de nos expériences, nous avons développé une offre de formation à destination des porteurs de projet en Pays de la Loire, autour de ces différentes formes d'accueil.

Contact

Accueil Paysan Pays de la Loire
Marie BOUYER
Animatrice - coordinatrice régionale
70 route de Nantes - 49610 Murs-Erigné
Tél. : 09 72 31 65 38 / 06 29 23 70 88
Email : pdl@accueil-paysan.com
www.accueil-paysan-paysdelaloire.com



BIENVENUE À LA FERME

Bienvenue à la Ferme est un réseau national créé par et pour des producteurs agricoles. La marque Bienvenue à la Ferme appartient à la Chambre d'Agriculture. Elle regroupe des producteurs fermiers en circuits courts, et des agriculteurs pratiquant l'accueil sur leur ferme au travers d'hébergements touristiques, de camping à la ferme, de fermes découvertes et/ou de fermes pédagogiques. Bienvenue à la ferme, c'est un accueil unique et une immersion au cœur des fermes et des territoires français.

Une ferme découverte est une ferme qui cherche plutôt à accueillir des touristes et des familles. Une ferme pédagogique est une structure qui accueille régulièrement des groupes d'enfants. Seules les fermes pédagogiques avec une exploitation agricole peuvent être agréées fermes pédagogiques au sein du réseau Bienvenue à la Ferme, en lien avec l'Inspection Académique, après avoir suivi un parcours de formation, une visite individuelle et un agrément accordé à l'issue de la venue d'une classe.
Bienvenue à la Ferme n'agrée pas les fermes d'animation (non agricoles).

Contact

Chambre d'Agriculture de région Pays de la Loire
Lise GUILLOTON
Conseillère circuits courts et accueil à la ferme
Bienvenue à la Ferme
21 boulevard Réaumur
85013 La Roche-sur-Yon CEDEX
Tél. : 06 74 80 75 78/ 02 51 36 82 84
Email : lise.guilloton@pl.chambagri.fr
www.bienvenue-a-la-ferme.com/notre-reseau

HÉBERGEMENT PÊCHE

Le label « Hébergement pêche » a pour objectif de mettre en valeur des hébergements répondant aux amateurs de pêche désireux d'allier vacances et loisirs.
La Fédération de pêche de Vendée labellise des hébergements répondant à des critères de qualité bien précis.
Qu'il s'agisse de chambres d'hôtes, de gîtes, de campings ou d'hôtels, leur situation près d'un lieu de pêche en eau douce est déterminante.
Ces hébergements doivent proposer des équipements et services pour les pêcheurs notamment en mettant à disposition un local permettant de stocker et nettoyer leur matériel.

Pour télécharger la grille de qualification

https://federation-peche-vendee.fr/wp-content/uploads/2018/01/Fiche-Qualification-Hebergement-peche.pdf

Contact

Fédération Départementale de la Pêche
Benjamin JOLLIVET
Chargé de développement du loisir pêche
2 Le Plessis Bergeret - 85280 La Ferrière
Tél. : 02 51 37 19 05
Email : contact@federation-peche-vendee.fr
www.federation-peche-vendee.fr

CAMPING QUALITÉ

Camping Qualité est l'unique label de l'hôtellerie de Plein Air, reconnu pas les professionnels (FNHPA), les consommateurs (FFCC) et les institutions.
Association loi 1901, qui travaille à l'amélioration de la qualité dans l'Hôtellerie de Plein Air, sur la base d'une charte de qualité unique reconnue et d'un audit externe indépendant portant sur plus de 300 critères.
C'est aujourd'hui le 1er réseau de campings indépendants avec près de 300 campings dans toute la France.

Qu'est-ce que Camping Qualité peut vous apporter ?
→ Une amélioration de la gestion de votre établissement et ainsi une amélioration de la satisfaction des campeurs
→ Un gain de notoriété
→ Une image qualitative qui rassure le campeur
→ Des réservations sans commission et sans intermédiaire
→ Un accompagnement personnalisé pour se professionnaliser et performer en autonomie

Pour rejoindre Camping Qualité :
https://pro.campingqualite.com/#adhesion

Contact

Camping Qualité
Karine FARCOT, Directrice
7 quai de la Vallée
44340 Bouguenais (Siège administratif)
Tél. : 02 40 82 57 63
Email : info@campingqualite.com
www.campingqualite.com

Le Guide des démarches de labellisation pour un tourisme responsable

Que ce soit dans les domaines de l'hébergement, de la restauration, du voyage, des loisirs ou de la gestion des destinations, les professionnels souhaitant définir ou approfondir leur positionnement en matière de tourisme durable se tournent bien souvent vers des démarches de labellisation. De plus, ces démarches permettent souvent d'anticiper des règlementations à venir et d'accéder à des aides et subventions qui sont de plus en plus souvent éco-conditionnées.

Toutefois, entre notoriété, similitudes, coût, investissement humain ainsi que le niveau d'engagement, il est parfois difficile de se retrouver parmi toutes ces démarches.

C'est pourquoi il est apparu important à **Acteurs du Tourisme Durable (ATD) et ADN Tourisme** d'aider les territoires et professionnels du tourisme dans la compréhension et le choix de ces démarches de labellisation, selon les spécificités de leurs activités et leur niveau de maturité par rapport aux enjeux du développement durable.

Le guide présente ainsi 50 démarches au total, en 2 parties

→ L'identité et l'obtention de la démarche : notoriété, pré-requis et process de candidature, modalités de contrôle, budget et gouvernance.

→ L'analyse de l'intégration des 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU dans les critères du référentiel.

Téléchargez le guide
www.adn-tourisme.fr/guide-demarches-tourisme-responsable/

La dernière version disponible est celle éditée en février 2025. Une mise à jour est en cours dont la sortie est prévue pour janvier 2027. Le lien de téléchargement restera inchangé.

Vous retrouverez plusieurs de ces labels et démarches dans ce Guide du porteur de projet touristique en Vendée Marais Poitevin.



ADN Tourisme

ACTEURS DU TOURISME DURABLE

LABELS, MARQUES, ET DÉMARCHES MARKETING DES OFFRES TOURISTIQUES

Pour valoriser votre offre touristique et vous démarquer auprès des visiteurs, plusieurs démarches complémentaires peuvent être envisagées : labels, marques et démarches marketing.

Qu'il s'agisse d'un hébergement touristique, d'une activité de loisirs, de pleine nature, culturelle ou de découverte, d'un site de visite, d'un restaurant ou d'un commerce, ces démarches renforcent la visibilité de votre offre et rassurent les clients sur la qualité, les équipements et les prestations proposés.

Au-delà de la valorisation de chaque offre, elles contribuent à renforcer l'image de la destination Vendée Marais Poitevin et soutenir l'activité économique du territoire.

Destination d'excellence

Tourisme & Handicap

Accueil Vélo ©

Bienvenue à la ferme ©

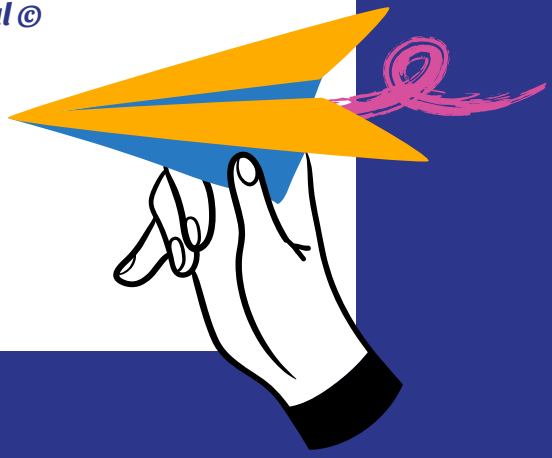
Cheval Étape ©

Valeurs Parc naturel régional ©

Clef Verte ©

L'Ecolabel Européen

Bistrot de Pays ©



LABELS, MARQUES ET DÉMARCHES MARKETING

des offres touristiques

Label National

DESTINATION D'EXCELLENCE

Ce nouveau label (mai 2024) vise à garantir le haut niveau de qualité de l'accueil et des services proposés par les professionnels et acteurs du tourisme labellisés, ainsi que le haut niveau d'exigence appliqué par ces mêmes professionnels et acteurs en matière de développement durable et de protection de l'environnement.
Le Label couvre tout le champ de l'offre touristique : hébergements (sauf les meublés de tourisme), restauration, lieux de visites ou de loisirs, lieux d'information touristiques (offices de tourisme notamment), transports.

En septembre 2024, ce label prend le relais de la marque Qualité Tourisme dont l'attribution a pris fin le 31 août 2024, avec une validité jusqu'au 31 décembre 2026.

Les critères de labellisation portent, d'une part, sur la qualité de l'accueil et des services (confort, savoir-faire et savoir-être des exploitants et personnels, etc.) et d'autre part, sur l'écoresponsabilité et l'information des publics en situation de handicap.

Les critères éco-responsables comprennent par exemple des critères relatifs aux mobilités durables, à la sobriété numérique et énergétique, aux consommations d'eau, ou à la gestion des déchets.

Le label est valable pour une durée de 5 ans.

Vendée Expansion accompagne **les sites de visite et de loisirs et les prestataires de visites guidées** candidats tout au long de leur démarche en les préparant notamment à l'audit final nécessaire pour obtenir le label Destination d'excellence.
Il réalise entre autres, un état des lieux et conseille le site ou le prestataire sur les critères incontournables pour la satisfaction du visiteur. L'accompagnement de Vendée Expansion est réalisé à titre gracieux. Il reste uniquement à la charge du site candidat le coût de l'intervention d'un cabinet externe pour la réalisation de l'audit final.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Vendée accompagne les restaurants et les hébergements touristiques (Hôtellerie, hôtellerie-restauration, hôtellerie de plein air, résidence de tourisme, village de vacances, chambres d'hôtes) en les préparant à l'audit final nécessaire pour l'obtention du Label Destination d'Excellence. La CCI Vendée réalise un pré-audit sur place et conseille l'établissement pour satisfaire les critères obligatoires du référentiel.

Les différents référentiels sont téléchargeables sur le site d'Atout France.

Plus d'infos
www.atout-france.fr/fr/destination-dexcellence

Contact

Vendée Expansion
Florence MESLET
Chargée de mission Ingénierie des projets touristiques
33 rue de l'Atlantique - 85005 La Roche-sur-Yon
Tél. : 06 83 24 65 76
Email : f.meslet@vendee-expansion.fr

Contact

Chambre de Commerce et d'Industrie de Vendée
Léandra PASCREAU, Conseillère tourisme
16 rue Olivier de Clisson - 85002 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél : 02 51 45 32 80
Email : leandra.pascreau@vendee.cci.fr

Label National

TOURISME & HANDICAP

Le label Tourisme & Handicap a pour objectif d'apporter une information objective et homogène sur l'accessibilité des sites et des équipements touristiques.

Tourisme & Handicap prend en compte les quatre familles de handicaps (auditif, mental, moteur et visuel) et vise à développer une offre touristique adaptée et intégrée à l'offre généraliste.

Une information objective

Les évaluations des sites et des équipements touristiques sont réalisées tous les cinq ans par des binômes d'évaluateurs issus du monde du tourisme et du handicap sur la base de critères précis et évolutifs réunis dans des cahiers des charges nationaux.

Le champ du label est étendu à des activités touristiques variées regroupées en 5 catégories :
→ Hébergement : camping, chambre d'hôtes, hébergement collectif, hébergement insolite, hôtel, meublé de tourisme, résidence de tourisme et village de vacances,
→ Information touristique : partenaire du tourisme et office de tourisme,
→ Loisirs : établissement de loisir, loisir éducatif, parc de loisirs, sport de nature et sortie nature,
→ Restauration : café, bar, brasserie et restaurant,
→ Visite : écomusée, lieu de visite, parc à thème, site de préhistoire, visite d'entreprise et visite guidée.

Les établissements touristiques qui souhaitent se faire connaître auprès des publics en situation de handicaps en font la demande auprès des référents départementaux et s'inscrivent sur le site d'Atout France. C'est une démarche volontaire de leur part qui requiert une forte implication pour répondre bien évidemment aux exigences réglementaires, mais également aux critères du label, qui en fait aujourd'hui un label d'excellence.

Plus d'infos
www.atout-france.fr/fr/tourisme-et-handicap

Vendée Expansion :
Réussissez la mise en accessibilité de votre établissement touristique grâce à notre guide illustré !
https://tourisme.vendee-expansion.fr/info-thematique/reussissez-la-mise-en-accessibilite-de-votre-etablissement-touristique-grace-a-notre-guide-illustre/

Contact

Vendée Expansion
Patricia POTIER
Chargée de mission Ingénierie des projets touristiques
33 rue de l'Atlantique - 85005 La Roche-sur-Yon
Tél. : 07 85 64 41 55
Email : p.potier@vendee-expansion.fr

Marque Nationale
ACCUEIL VÉLO

Déploiement de la marque « Accueil Vélo » en Vendée auprès des professionnels du tourisme.

Afin de s'intégrer dans un dispositif national de valorisation des structures ayant une réelle capacité à accueillir la clientèle à vélo, la Vendée souhaite s'appuyer sur la marque « Accueil Vélo ».
« Accueil Vélo » est **un label national dont l'objectif est de valoriser les prestataires touristiques et de loisirs se situant à proximité d'un itinéraire cyclable balisé et sécurisé** (répondant au cahier des charges national des véloroutes et voies vertes) et répondant aux attentes des touristes à vélo.

« Accueil Vélo » pour quels professionnels ?
Les prestataires pouvant bénéficier de cette marque sont :
→ Les hébergeurs, les sites de visites ou de loisirs, les loueurs de vélos, les réparateurs de vélos, les offices de tourisme et les restaurateurs.

Le référentiel qualité de la marque Accueil Vélo (depuis 2025)
Le référentiel reprend 7 critères socles qui assurent au touriste à vélo de :
→ Être informé sur le meilleur parcours pour arriver chez son Accueil Vélo.
→ Être accueilli : lui, son vélo, ses sacoches…
→ Pouvoir stationner gratuitement son vélo sur place ou à proximité grâce à des arceaux ou à un local fermé, sécurisé et de plain-pied. Tous les hébergements Accueil Vélo mettront à disposition ce local.
→ Pouvoir déposer ses sacoches et bagages le temps de sa pause.
→ Pouvoir recharger son téléphone, son GPS pendant la pause.
→ Pouvoir recharger la batterie de son vélo à assistance électrique.
→ Avoir à disposition un kit de réparation complet pour les petites avaries
À ces critères socles s'ajoutent des critères spécifiques pour chaque typologie de professionnel.

Modalités financières d'adhésion
Coût de l'adhésion : 200 € pour 3 ans.

Comment obtenir la marque «Accueil Vélo» ?
Vendée Expansion est garant de cette marque au niveau départemental. Il assure ainsi son déploiement en collaboration avec un Pôle Touristique et les Offices de Tourisme.

Plus d'infos
https://tourisme.vendee-expansion.fr/info-thematique/la-marque-accueil-velo-2/

Télécharger le référentiel
https://tourisme.vendee-expansion.fr/assets/uploads/sites/4/2025/02/le-nouveau-referentiel-accueil-velo-janvier-2025.pdf

Contact

Vendée Expansion
Florence MESLET
Chargée de mission Ingénierie des projets touristiques
33 rue de l'Atlantique - 85005 La Roche-sur-Yon
Tél. : 06 83 24 65 76
Email : f.meslet@vendee-expansion.fr

Marque Nationale
BIENVENUE À LA FERME

Bienvenue à la Ferme est un réseau national créé par et pour des producteurs agricoles. La marque Bienvenue à la Ferme appartient à la Chambre d'Agriculture. Elle regroupe des producteurs fermiers en circuits courts, et des agriculteurs pratiquant l'accueil sur leur ferme au travers d'hébergements touristiques, de camping à la ferme, de fermes découvertes et/ou de fermes pédagogiques.

Une ferme découverte est une ferme qui cherche plutôt à accueillir des touristes et des familles.

Une ferme pédagogique est une structure qui accueille régulièrement des groupes d'enfants. Seules les fermes pédagogiques avec une exploitation agricole peuvent être agréées fermes pédagogiques au sein du réseau Bienvenue à la Ferme, en lien avec l'Inspection Académique, après avoir suivi un parcours de formation, une visite individuelle et un agrément accordé à l'issue de la venue d'une classe.
Bienvenue à la Ferme n'accompagne pas les fermes d'animation (non agricoles).

Contact

Chambre d'Agriculture de région Pays de la Loire
Lise GUILLOTON
Conseillère circuits courts et accueil à la ferme
Bienvenue à la Ferme Vendée
21 bd Réaumur - 85013 La Roche-sur-Yon Cédex
Tél. : 06 74 80 75 78/ 02 51 36 82 84
Email : lise.guilloton@pl.chambagri.fr
www.bienvenue-a-la-ferme.com/fr/notre-reseau



Label et Adhésion

CHEVAL ÉTAPE

Le label Cheval Étape

C'est un label de qualité mis en place par la Fédération Française d'Equitation (FFE).
Un établissement labellisé Cheval Étape garantit l'accueil des équidés, en extérieur (pré, paddock) ou en intérieur (box), dans les meilleures conditions de sécurité et de confort.

Ce label, **dédié à l'hébergement des chevaux à l'étape,** signale les établissements qui accueillent des équidés, pour au moins une nuit, quel que soit le motif de la halte : randonnée, compétition, tourisme équestre ou transport de longue durée...
Les établissements labéllisés Cheval Étape se situent toujours à proximité d'une structure d'hébergement (camping, hôtel, chambre d'hôtes et gîtes) et d'une solution de restauration, dans un périmètre de 3km autour du lieu d'accueil des chevaux.

Conditions de labellisation par la Fédération Française d'Équitation :
→ Adhésion à la FFE
→ Respecter le cahier des charges, en téléchargement ici :
www.ffe.com/system/files/cavalier/documents/pdf/cahier-qualite-cheval-etape.pdf

L'adhésion Cheval Étape

L'adhésion Cheval Étape est, quant à elle, **réservée aux établissements d'hébergement touristique non équestres** afin de flécher leur structure comme pouvant accueillir les cavaliers et leur(s) équidé(s) grâce aux infrastructures mises à disposition.
L'adhésion Cheval Étape identifie les solutions d'hébergement à la nuitée, pour une étape, ou plusieurs nuits, pour un séjour en marguerite par exemple (circuits de randonnée au départ de l'hébergement), que ce soit en hébergement intérieur (box) ou extérieur (paddock / pré).

Présentation de l'adhésion Cheval Étape

https://www.ffe.com/system/files/tourisme/documents/pdf/ADHESION-CHEVAL-ETAPE-EN-DETAIL.pdf

Dispositif Agir Tourisme

Dispositif d'accompagnement financier de la Région Pays de la Loire en faveur des investissements :
→ A vocation touristique, réalisés dans les centres équestres, sous réserve de labellisation « Centre de tourisme équestre » dans les 12 mois suivant l'achèvement des travaux,
→ Réalisés dans des hébergements touristiques - meublés de tourisme classés, chambres d'hôtes, campings et hôtels - souhaitant accueillir des équidés (aménagements de boxes, etc...) sous réserve de l'obtention du label « Cheval Etape » dans les 12 mois suivant l'achèvement des travaux.

www.paysdelaloire.fr/les-aides/pays-de-la-loire-agir-tourisme

Contact

Fédération Française de l'Equitation (FFE)
Parc équestre - 41600 Lamotte-Beuvron
Tél. : 02 54 94 46 14
Email : qualite@ffe.com
www.ffe.com/pratiquer/labels/cheval-etape

Marque Nationale

VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL

Dans le cadre de sa politique de développement, le Parc naturel régional du Marais poitevin propose l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » pour les produits, savoir-faire et services aux professionnels du territoire qui s'engagent à porter les valeurs du Parc naturel régional.

La marque « Valeurs Parc naturel régional » est porteuse des 3 valeurs fondamentales pour les Parcs naturels régionaux : l'ancrage territorial, la protection de l'environnement et une forte dimension humaine.



La marque peut être attribuée à :

→ des produits agro-alimentaires (miel, viande, bière, pâtes, produits laitiers...),
→ des savoir-faire traditionnels ou innovants (travail de la pierre, bois, céramique...),
→ des services notamment touristiques : hébergements, restauration, sites de visite, activités de loisirs...

Plus d'infos
https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/presentation-de-la-marque-valeurs-parc

Contact

Parc naturel régional du Marais poitevin

Régis PASQUIER
Produits agricoles et artisanat/savoir-faire
Tél. : 02 51 28 41 14
Email : r.pasquier@parc-marais-poitevin.fr

Hélène JONCHERAY
Services touristiques
Tél. : 05 49 35 15 36
Email : h.joncheray@parc-marais-poitevin.fr

2 rue de l'Église - 79510 Coulon (siège administratif)
Tél. : 05 49 35 15 20
https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/

Label International

CLEF VERTE

La Clef Verte est le 1er label de tourisme durable international pour la restauration et l'hébergement touristique.

Hôtels, campings, gîtes, meublés du tourisme, résidences de tourisme, villages et centres de vacances, chambres d'hôtes, auberges de jeunesse et restaurants s'engagent dans une démarche environnementale performante avec pour objectif d'évoluer en permanence vers les meilleures pratiques recommandées par l'écolabel Clef Verte.

Ils couvrent différents champs de la gestion environnementale dont :

→ Politique environnementale : gestion environnementale générale, formation des employés,

→ Gestion de l'eau : gestion de la ressource et assainissement, robinetterie, arrosage,

→ Gestion des déchets : tri des déchets, réduction des volumes,

→ Gestion de l'énergie : gestion des ressources énergétiques, chaleur et rafraîchissement, équipement domestique, éclairage.

Plus d'infos
www.laclefverte.org

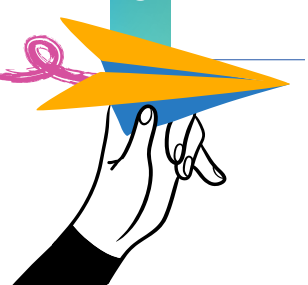
L' ECOLABEL EUROPÉEN

L'Ecolabel Européen est le seul label écologique commun aux pays membres de l'Union Européenne.
En France, il est délivré par AFNOR Certification, organisme certificateur indépendant.
Pour l'obtenir, un hébergement touristique doit répondre à 22 critères obligatoires et à des critères optionnels parmi une liste de 45. Ils portent notamment sur les économies d'énergie et d'eau, les achats et la gestion des déchets. A l'issue de l'audit, l'établissement est certifié pour 2 ans.

Plus d'infos
https://www.ecolabels.fr/obtenir-un-ecolabel-pour-mes-produits-ou-services/

Vendée Expansion accompagne les candidats à ces deux labels.

Contact
Vendée Expansion
Emmanuel BESSONNET
Chargé de mission Ingénierie des projets touristiques
33 rue de l'Atlantique – 85005 La Roche-sur-Yon
Tél. : 06 88 96 04 34
Email : e.bessonnet@vendee-expansion.fr



Label National

BISTROT DE PAYS

C'est un label attribué à des cafés-restaurants multi-services situés dans des villages en zone rurale qui s'engagent à respecter la charte qualité du label.
Ces bistrots de village ouverts à l'année s'engagent notamment à proposer une restauration de terroir.

Véritable innovation, le label Bistrot de Pays a été créé en 1993 pour soutenir les bistrotiers indépendants. Ces bistrots s'engagent collectivement à respecter la charte qualité du label.

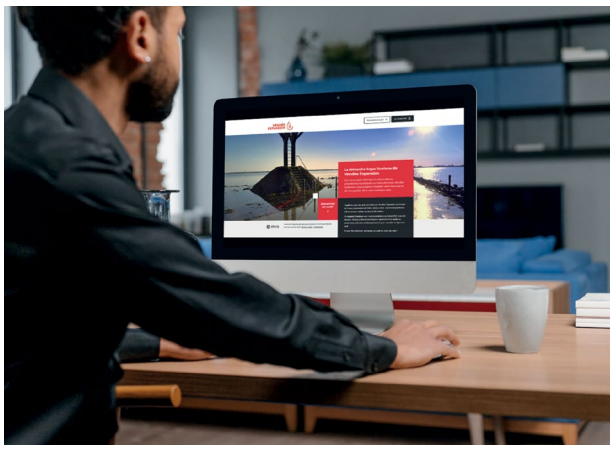
Bistrot de Pays n'est pas une franchise.
L'obtention du label se fait suite un audit d'agrément en client-mystère. Un suivi qualité est réalisé régulièrement par la Fédération Nationale des Bistrots de Pays avec notamment un audit de renouvellement tous les 5 ans.

Des outils de communication permettent de mieux connaître et valoriser l'opération.

Vous souhaitez créer ou reprendre un bistrot, un café, un estaminet, une brasserie, ouvrir un café restaurant, installer et tenir un commerce de proximité dans un territoire rural ? Contactez la Fédération Nationale des Bistrots de Pays.

Plus d'infos
www.bistrotdepays.com/rejoignez-nous
http://www.bistrotdepays.com/guide-national

Contact
Fédération Nationale des Bistrots de Pays
Bastien GIRAUD
Directeur
4 impasse des Cordeliers - 04300 Forcalquier
Email : contact@bistrotdepays.com
www.bistrotdepays.com



LA TAXE DE SÉJOUR

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHÂTAIGNERAIE, DU PAYS DE FONTENAY-VENDÉE ET DE VENDÉE SÈVRE AUTISE



La taxe de séjour est une taxe locale ayant pour but de faire contribuer le visiteur au financement des projets touristiques et de la protection des espaces naturels. Elle concerne tous les hébergements touristiques marchands loués qu'ils soient gérés par des professionnels ou des particuliers.

En Vendée Marais Poitevin, la taxe de séjour est instituée par les 3 Communautés de Communes. Les hébergeurs la collectent auprès des touristes et la reversent auprès de leur Communauté de Communes. Si un hébergeur non professionnel, loue son hébergement via un tiers (plateforme de réservation, agence, etc) qui est intermédiaire de paiement, ce tiers se charge des formalités de la taxe de séjour. L'hébergeur en informe sa collectivité sur son espace personnel de la plateforme dédiée pour le territoire *(https://taxe.3douest.com/sudestvendee.php)* en utilisant : «location via tiers collecteur».

Elle s'applique pour tous les types d'hébergements, classés ou non :

- → Palace
- → Hôtel de tourisme
- → Résidence de tourisme
- → Village de vacances
- → Chambre d'hôtes
- → Gîte, meublé ou logement assimilé
- → Camping
- → Auberge collective (auberge de jeunesse, gîte de groupes...)
- → Aire ou parc de stationnement de camping-cars
- → Port de plaisance

Elle est due par client majeur, assujetti, et par nuit (nuitée) pour une location à la journée, à la semaine ou au mois, et qui n'y élit pas domicile. Elle vient s'ajouter au prix de la nuitée.
Son montant varie selon le type d'hébergement (hôtel, meublé de tourisme, camping, etc.) et selon que l'hébergement soit ou non classé.
Le montant de la taxe doit être affiché chez le logeur, l'hôtelier ou le propriétaire du logement et doit figurer sur la facture remise au vacancier.

Les exonérations possibles

- → Les personnes mineures,
- → Les saisonniers qui peuvent vous fournir un contrat avec la mention «contrat saisonnier» et employés sur le territoire de la Communauté de Communes,
- → Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
- → Les personnes occupant des locaux dont le loyer est inférieur à 2€/jour.

Pour connaître le montant des taxes appliquées en Vendée Marais Poitevin :
https://taxe.3douest.com/sudestvendee.php

Contact

Pour les hébergements situés sur la
Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie
Vanessa AIN
Tél. : 02 51 69 44 64
Email : taxe.sejour@ccplc.fr

Pays de la Châtaigneraie
Communauté de Communes

Contact

Pour les hébergements situés sur la
Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée
Vanessa AIN
Tél. : 02 51 69 44 64
Email : cellule.hebergement@fontenayvendee.fr

Pays de Fontenay-Vendée

Contact

Pour les hébergements situés sur la
Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise
Valérie NICOLAS
Tél. : 07 63 07 97 66
Email : taxe.sejour@cc-vsa.com

Vendée Sèvre Autise
Communauté de Communes

RÉGLEMENTATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Obligations d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP)

Règles de sécurité d'un établissement recevant du public (ERP)

Règles d'urbanisme liées au tourisme

Le règlement général de protection des données (RGPD)



Obligations d'accessibilité des établissements recevant du public

ERP

Les établissements ouverts au public (magasin, bureau, hôtel, autres) doivent être accessibles aux personnes handicapées. Les établissements recevant du public (ERP) non conformes aux règles d'accessibilité doivent déposer des demandes d'autorisation de travaux ou de permis de construire de mise en conformité totale.

Les ERP du secteur du tourisme sont :

Les offices de tourisme, les musées, les principaux bâtiments collectifs des campings, des villages de vacances, des résidences de tourisme (accueil, salles de spectacles ou de loisirs), les hôtels, les meublés de tourisme **d'une capacité d'accueil supérieure à 15 personnes**, les restaurants et les commerces touristiques.

Les chambres d'hôtes (limitées à 5 chambres/15 personnes) et les gîtes dont l'effectif est inférieur ou égal à 15 personnes relèvent de la réglementation « habitation ».

Règles d'accessibilité

Les normes d'accessibilité doivent permettre aux personnes handicapées de circuler avec la plus grande autonomie possible, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements et les prestations, de se repérer et de communiquer.

L'accès concerne tout type de handicap (moteur, visuel, auditif, mental...).

Les conditions d'accès doivent être les mêmes que pour les personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente

Plus d'infos

www.ecologie.gouv.fr/laccessibilite-des-etablissements-recevant-du-public-erp

Règles de sécurité d'un établissement recevant du public

ERP

L'ouverture d'un ERP est soumise à des obligations de sécurité et de lutte contre les incendies qui s'imposent au moment de la construction et au cours de l'exploitation. La réglementation applicable en matière de sécurité varie en fonction du classement du bâtiment.

Les ERP sont constitués de tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes extérieures sont admises, en plus du personnel. Peu importe que l'accès soit payant ou gratuit, qu'il soit libre, restreint ou sur invitation. Les ERP sont classés en types et en catégories qui définissent les exigences réglementaires applicables (type d'autorisation de travaux ou règles de sécurité par exemple) en fonction des risques.

Des dispositifs d'alarme, de surveillance et des équipements de secours contre l'incendie doivent être mis en place dans tous les ERP de façon appropriée à leur taille et aux risques encourus : extincteurs (1 pour 200 à 300 m²), éclairage de sécurité, antivols, notamment.

Le plan d'évacuation des locaux, accompagné des consignes de sécurité, doit être affiché :

→ À chaque niveau desservi par une cage d'escalier
→ Dans chaque salle pouvant contenir au moins 5 personnes
→ Dans les vestiaires et les salles de repos du personnel

Il doit indiquer :

→ Les itinéraires d'évacuation vers l'extérieur
→ Les barrages (ou robinet de coupure) du gaz, de l'eau et de l'électricité
→ L'emplacement des extincteurs et des trappes de désenfumage

Plus d'infos

https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31684



Règles d'urbanisme liées au TOURISME

Avant toute décision concernant l'ouverture d'un hébergement touristique ou d'un projet d'aménagement (rénovation, extension, construction), il convient de consulter les dispositions d'urbanisme en vigueur sur la commune ainsi que les règles de construction et d'accessibilité.

Le document communal (Plan Local d'urbanisme, carte communale...) est par ailleurs soumis à des servitudes d'intérêt général à prendre en compte le plus en amont possible du projet : proximité de monuments historiques, site inscrit ou classé...

Conseils et démarches à suivre pour réaliser vos projets :

→ Rapprochez-vous de la commune où vous voulez réaliser votre projet.
→ Vous pouvez également contacter l'Unité ADS (Autorisation du Droit des Sols).

En Sud-Vendée, l'Unité ADS (Autorisation du Droit des Sols) répond aux demandes des porteurs de projets (administrés, architectes, promoteurs...) pour le montage de leurs dossiers de construction ou de travaux et instruit les dossiers d'urbanisme.

Contact

Unité ADS
Sud Vendée : Vendée Sèvre Autise - Pays de Fontenay-Vendée et Pays de la Châtaigneraie
Hôtel Gobin dit La Sénéchaussée
6 rue du Château Féodal
85200 Fontenay-le-Comte
Tel. : 02 51 53 11 90
Email : contactads@fontenayvendee.fr
Guichet unique des autorisations d'urbanisme :
https://gnau42.operis.fr/paysfontenayvendee/gnau/#/

Pour les projets en site classé : UDAP 85 et DREAL des Pays de la Loire (division sites et paysages)

Contact

UDAP Vendée
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Vendée
31 rue Delille - 85000 La Roche-sur-Yon
Tél. : 02 53 89 73 00

Contact

DREAL Pays de la Loire
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Tél. : 02 72 74 75 93

Le règlement général de protection des données RGPD

Le RGPD, qu'est-ce que c'est ?

Le Règlement Général de Protection des Données est la nouvelle réglementation (25 mai 2018) européenne régissant la collecte et le traitement des données personnelles.
Il vient remplacer et renforcer les législations antérieures nationales, augmenter le niveau de protection, à l'échelle européenne.

A titre professionnel, le RGPD nécessite à minima de vérifier la manière dont vous traitez les données personnelles de vos clients, prospects, salariés, partenaires et sous-traitants.

Les conseils de la CNIL pour appliquer le RGPD

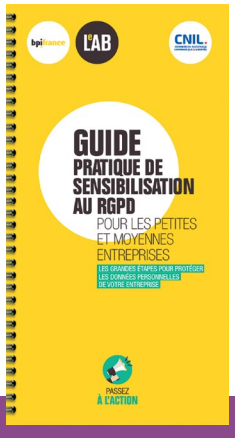
4 actions principales à mener pour entamer votre mise en conformité aux règles de protection des données :
→ Constituez un registre de vos traitements de données : https://www.cnil.fr/fr/RGPD-le-registre-des-activites-de-traitement
→ Faites le tri dans vos données (ne collectez que les données vraiment nécessaires)
→ Respectez le droit des personnes en matière de consultation, de rectification ou de suppression des données
→ Sécurisez vos données

Ces actions doivent perdurer dans le temps pour être efficaces.

Vous pouvez consulter le site *www.cnil.fr* qui présente ce qui doit être mis en œuvre dans le cadre de la mise en conformité RGPD.

Comprendre le RGPD

www.cnil.fr/fr/rgpd-de-quoi-parle-t-on



Télécharger le Guide de sensibilisation au RGPD pour les petites et moyennes entreprises
www.cnil.fr/sites/cnil/files/atoms/files/bpi-cnil-rgpd_guide-tpe-pme.pdf

QUELQUES DONNÉES TOURISTIQUES

En Vendée Marais Poitevin

3 Communautés de communes

54 Communes

69 053 Habitants



Pays de Fontenay-Vendée

Pays de la Châtaigneraie
Communauté de Communes

Vendée Sèvre Autise
Communauté de Communes

7 178
Lits Marchands, dont

- **39,5%** Meublés
- **29%** Campings
- **9%** Chambres d'hôtes
- **9%** Hébergements collectifs
- **8,5%** Hôtels
- **2%** Aires d'accueil pour camping-cars

Données Taxe de séjour

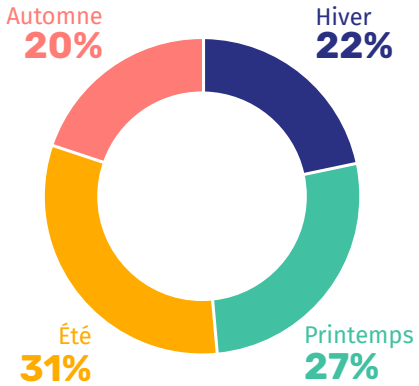
23
Sites de visites et activités de loisirs

&

+ de 330 000
Visiteurs accueillis en moyenne dans les sites touristiques

14140
Lits non marchands
Données INSEE 2020
Résidences secondaires et logements occasionnels

1,7 million
De nuitées touristiques en 2025
(hébergements marchands et non marchands)
Données Flux Vision Tourisme



Répartition annuelle des nuitées

1 Parc Naturel régional du Marais poitevin
18 communes du territoire

5 518 Ha de massif forestier
dont **2 547 ha** de forêt domaniale de Mervent-Vouvant

Près de **500 Km** d'itinéraires à vélo
13 circuits VTT
27 prestataires Accueil Vélo

800 Km de sentiers pédestres balisés
82 sentiers de Promenades et Randonnées
1 GRP de Mélusine
1 GR34 « Poitou à l'Océan »
1 Chemin vendéen de Compostelle

- **1** Commune Ville d'Art et d'Histoire
- **3** Communes Petites Cités de Caractère
- **1** Commune Plus Beau Village de France
- **1** Commune Station verte
- **14** Villes et villages étoilés
- **1** Commune Plus Beau Détour de France
- **1** Jardin Remarquable
- **1** Réserve Naturelle

4,6 millions
D'excursionnistes en 2025
Données Flux Vision Tourisme

Le tourisme en Vendée Marais Poitevin en chiffres

Pour mieux connaître l'activité touristique du territoire, l'Office de Tourisme Vendée Marais Poitevin publie chaque année ses Chiffres clés.

Ce document rassemble les principales données de fréquentation touristique et présente également les actions menées par l'Office de Tourisme en matière de communication, commercialisation, accompagnement des professionnels et développement des filières touristiques.

Une ressource utile pour mieux comprendre les dynamiques touristiques du territoire et disposer de données concrètes pour votre projet.

→ Retrouvez les Chiffres clés en ligne sur notre site dédié aux professionnels :

https://www.pro.vendee-maraispoitevin.com/

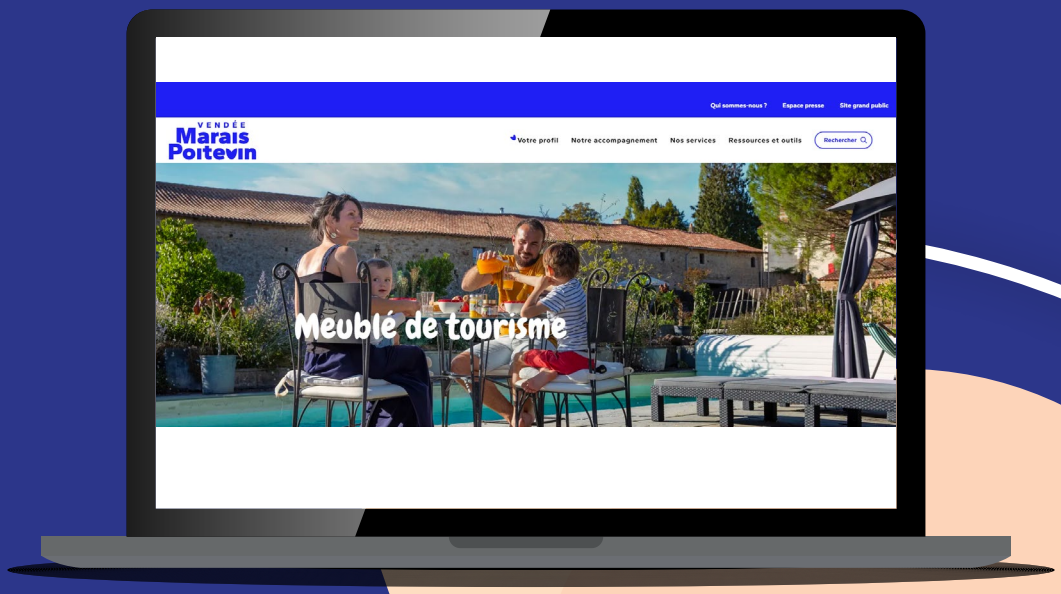


VENDÉE Marais Poitevin

Retrouvez ce guide, ainsi que toutes les informations et actualités dédiées aux professionnels du tourisme, sur notre Site pro.

www.pro.vendee-maraispoitevin.com

Mise en ligne à partir de janvier 2027



Suivez toute notre actualité sur les réseaux sociaux

#vendeemaraispoitevin

Pays de Fontenay-Vendée

Pays de la Châtaigneraie Communauté de Communes

Vendée Sèvre Autise Communauté de Communes

Vendée Grand Sud ATTRACTIVITÉ & ÉCONOMIE

Edité en 2026 Création graphique : kafecom.fr • Photos : E. Cranny. Impression : Imprimerie à Réaction.